



Mario Goupil

Tommy, 3 ans, combat la leucémie À LIRE EN A2

À BOUT DE RESSOURCES, SA MÈRE CRIE À L'AIDE



La Tribune

vendredi

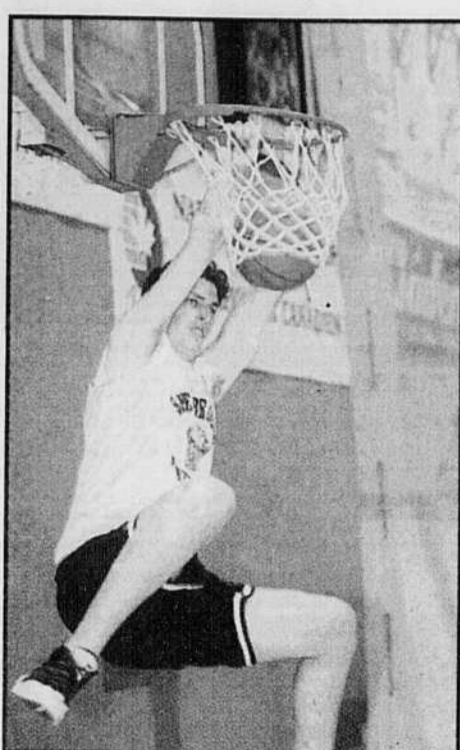
SHERBROOKE
19 novembre 1999
90e ANNÉE - No 231
0,65 (WEEKEND: 1,75\$) Plus taxes
Tarif Floride 1,75 \$ (week-end 2\$)

15 ans de succès et toujours des prix imbattables!

ELITE

Renald Thibault
Conseiller aux ventes 564-1122

LES SPORTS



Dominic Cambron, 7'2", obtient un contrat dans un collège américain

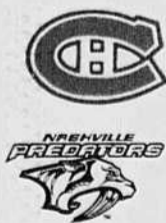
Les Jeux du Canada en 2013?



Le président des Jeux du Québec 1995 lance l'idée

Coupe des trois Nations

France Saint-Louis aime plus que jamais le hockey féminin



Soirée de misère à Nashville

- CAHIER C

Météo / C7

DOUX

9

6h51

16h13



23 nov 29 nov 07 déc 16 déc

Un conflit menace l'UdeS

Les employés de soutien votent à 85 pour cent en faveur de la grève

Sherbrooke

Une menace de grève plane à l'Université de Sherbrooke.

Les membres du Syndicat des employés de soutien de l'Université de Sherbrooke se sont prononcés hier dans une proportion de quelque 85,22 pour cent en faveur du déclenchement d'une grève au moment jugé opportun.

C'est ce qu'a indiqué Mme Lizette Dubé, conseillère syndicale du Syndicat canadien de la fonction publique, avec lequel le SESUS est en

contrat. Le vote d'hier s'est déroulé toute la journée par référendum sur le campus de l'Université. Le taux de participation au vote a été de 80 pour cent.

Le SESUS compte environ 1000 membres. Sa convention collective est échue depuis juin 1998.

Le président du Syndicat, M. Luc Robillard indiquait récemment que l'employeur propose des reculs importants. Par exemple, il veut abolir le temps double les jours fériés, il veut décider lui-même si le surtemps est remboursé en temps ou en argent, il ne veut plus verser de primes aux nouveaux employés, ce que le SESUS considère

comme une clause orphelin, et l'employeur vise la mobilité du personnel.

Le mandat de grève, que le SESUS exercera si nécessaire, est «un geste de confiance et de solidarité de la part des membres et un appui à leur comité de négociation», a commenté M. Robillard.

Le SESUS dénonce la lenteur des négociations. De plus, le comité syndical de négociation questionne la bonne foi de l'Université. M. Robillard note: «Le conciliateur en savait déjà plus après deux heures de discussion avec l'Université

Un conflit menace... (suite en A2)

LA NEIGE FAIT DEUX MORTS



Un accident de la route a fait deux morts, hier en fin d'après-midi, sur la route 108 entre Sainte-Marguerite-de-Lingwick et Stornoway. Le lourd fardier s'est retrouvé dans une posture peu habituelle à la suite de l'impact.

René-Charles QUIRION

Sainte-Marguerite-de-Lingwick

La route 108 dans le Haut-Saint-François a fait ses premières victimes de la saison hivernale, hier en fin d'après-midi à 16h26 très exactement, entre Stornoway et Sainte-Marguerite-de-Lingwick, alors qu'une voiture a perdu le contrôle pour se retrouver sous un fardier qui venait en sens inverse.

L'accident a coûté la vie à un homme de 44 ans et une femme, dont l'origine reste à être déterminée. Ils prenaient, tous deux, place dans une voiture de marque Ford Contour. Le conducteur du poids lourd de la compagnie Norabe Transport de Rouyn-Noranda, n'a quand à lui subi que des blessures mineures.

«Nous savons que les deux victimes ne sont pas d'origine canadienne ni américaine. Nous n'avons encore aucun détail sur leur provenance et ce qu'ils faisaient dans le secteur. Nous enquêtons en ce sens», explique le superviseur de la Sûreté du Québec, Laurent Masson.

Le sergent Masson indique que les mauvaises conditions climatiques pourraient être à l'origine de cet accident. Le conducteur de la voiture, qui se dirigeait en direction de Stornoway, aurait perdu le contrôle de son véhicule pour se retrouver sur la même voie que le fardier qui venait en sens inverse.

Le conducteur du semi-remorque de marque Volvo qui transportait un chargement de planches de bois, n'a pu éviter l'impact. A cause des mauvaises conditions de la chaussée, ce dernier n'a pu appliquer les freins. Le sergent Masson de la Sû-

té du Québec explique que le tracteur du fardier aurait embouti le véhicule et ralenti à une vitesse de 10 km/h avant de se renverser dans le fossé.

«Le conducteur est vraisemblablement originaire d'un pays qui ne connaît pas la neige. Son inexpérience dans de telles conditions n'a pas joué en sa faveur», indique Laurent Masson.

Les pompiers volontaires du Canton de Lingwick ont reçu l'appel quelques minutes après l'accident. À leur arrivée, les deux passagers de la Ford Contour avaient déjà rendu l'âme.

La route 108 entre Bury et Stornoway a été fermée pendant plusieurs heures. Il a fallu plus de trois heures pour d'abord sortir l'automobile de sa fâcheuse position. Ce n'est qu'un peu après 22 heures que le fardier a été remis sur ses roues et que la circulation est revenue à la normale dans le secteur.

SAINT-FORTUNAT

Le hasard choisit le maire sortant

Sherbrooke

Jean-Marc Côté a été officiellement reconduit à son siège de maire de la municipalité de Saint-Fortunat, hier après-midi, devant plusieurs citoyens réunis à la salle municipale de l'endroit. Le sort a favorisé le maire sortant à l'autre candidat en lice, Clément Côté, un ancien

Le hasard choisit... (suite en A2)

À l'issue d'un tirage au sort tenu hier après-midi à la salle municipale de Saint-Fortunat, le maire sortant Jean-Marc Côté a été reconduit à son siège de maire. Le candidat défait, l'ex-conseiller Clément Côté, à droite, lui a serré la main.

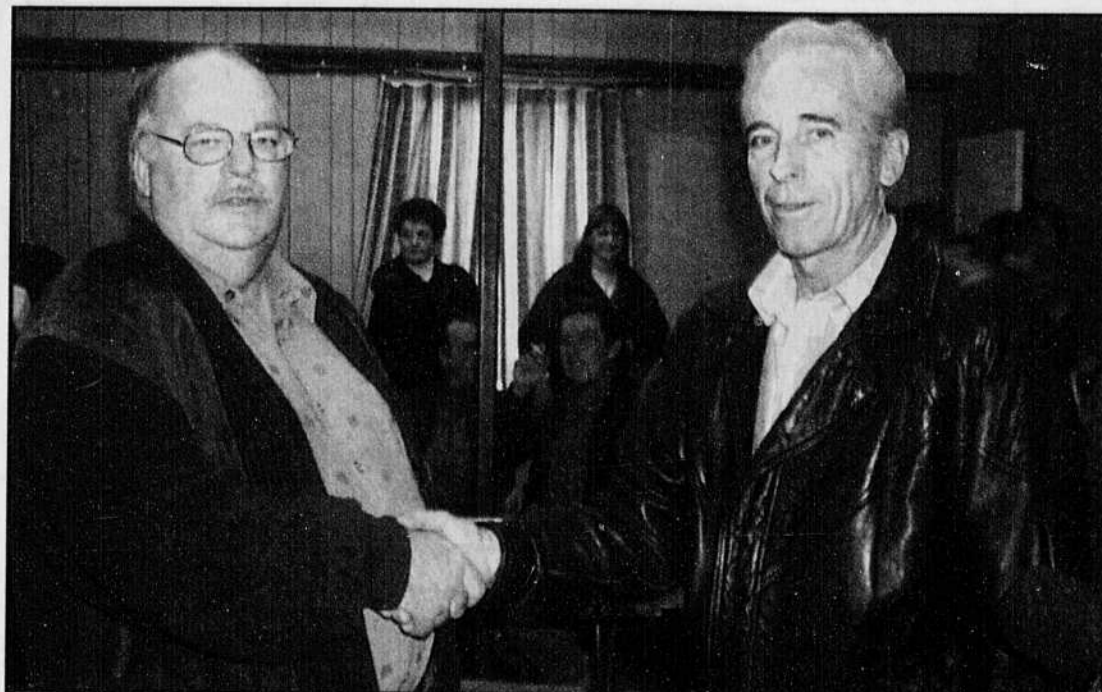


Photo La Tribune, Jean-Charles Poulin

DESTINATION
Soleil

À LIRE DEMAIN
6 PAGES



GALA DES LAURÉATS DU
HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Des finalistes de qualité
pour les Lauriers 1999

À LIRE EN D1, D2 ET D3

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par
Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc.
(division La Tribune)

TÉLÉPHONES

Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466
ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529168

LIVRAISON

Camelots et camelots motorisés
Prix de vente.....3,52 \$
T.P.S.....25 \$
T.V.Q.....28 \$
Coût à l'abonné.....4,05 \$

ABONNEMENTS

Abonnement payé à l'avance:
endroits desservis par camelot et camelots motorisés

Temps	Prix	TPS	T.V.Q	Total
1 an	165,17 \$	11,56 \$	13,26 \$	189,99 \$
6 mois	88,00 \$	6,16 \$	7,06 \$	101,22 \$
3 mois	45,00 \$	3,15 \$	3,61 \$	51,76 \$
1 mois	25,00 \$	1,75 \$	2,01 \$	28,76 \$

Abonnement par la poste: Territoire immédiat

Temps	Prix	TPS	T.V.Q	Total
1 an	255,00 \$	17,85 \$	20,46 \$	293,31 \$
6 mois	140,00 \$	9,80 \$	11,24 \$	161,04 \$
3 mois	80,00 \$	5,60 \$	6,42 \$	92,02 \$
1 mois	50,00 \$	3,50 \$	4,01 \$	57,51 \$

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS
1 an 700,00\$, 6 mois 410,00\$, 3 mois 265,00\$, 1 mois 130,00\$
"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Pour sauver Nicolas, sa mère lance un appel à l'aide



Mario Goupil
Christiane Moreau a dû se résigner à vendre son four à micro-ondes et son système de son afin de pouvoir mettre un peu de bouffe sur la table pour ses enfants. Le peu d'argent qu'elle a pu obtenir en retour n'a pas servi qu'à l'achat de la nourriture; il a aussi permis de défrayer une partie du coût des médicaments de «Nico», son p'tit dernier, qui combat la leucémie. Reste encore une balance de plus ou moins 200 \$ à payer à la pharmacienne Danièle Simoneau de Fleurimont, mais celle-ci a accepté d'attendre, connaissant l'état de santé précaire du petit Nicolas. Le beau petit bonhomme va avoir trois ans jeudi.



Le 10 mars dernier, les médecins découvrent que Nicolas est atteint de leucémie. Et le type de cancer dont il souffre est l'un des plus foudroyants: la leucémie myéloblastique aiguë. Ce jour-là, la vie de Christiane Moreau, sa mère, a chaviré.

Jamais, au grand jamais, Christiane Moreau n'aurait cru devoir en venir là un jour. Mais voilà, la mère de famille de 38 ans vient de toucher le fond du baril, comme dirait l'autre. Et quand elle regarde vers le haut, elle n'aperçoit aucune lumière. Aussi, avant de sombrer dans le découragement total et de baisser les bras une fois pour toutes, la maman de Nicolas, Jimmy et Andréa met son orgueil de côté et crie publiquement à l'aide.

Christiane Moreau se souvient du moment exact où sa vie a chaviré. C'était le 10 mars dernier, il y a donc moins de neuf mois de cela. Ce jour-là, les médecins découvrent que Nicolas est atteint de leucémie. Et le type de cancer dont il souffre, est l'un des plus foudroyants: la leucémie myéloblastique aiguë.

A compter de ce moment précis, Christiane Moreau a décidé de consacrer toutes ses énergies, toutes ses forces, tout son souffle à ce merveilleux bébé que son copain Daniel et elle n'avaient pourtant jamais imaginé, même dans leurs rêves. Mais voilà, le p'tit vilmeux de «Nico» a même déjoué la vasectomie de son père... qui avait lui-même déjà quatre filles d'une précédente union!

«Un enfant atteint de leucémie, on voit ça dans les téléthons, à la télévision. On se dit que ça ne peut pas arriver à son enfant. C'est pas possible...», raconte la mère de Nicolas.

Pourtant, c'est bien possible. Aussi, Christiane Moreau a-t-elle décidé ce jour-là de consacrer toutes ses journées à son enfant. Six mois il est demeuré

hospitalisé, six mois sa maman a été à ses côtés pour l'épauler dans son combat. Maintenant en rémission, seul le temps dira si «Nico» est complètement guéri. Ses chances sont de 50-50.

Le papa de Nicolas a emménagé avec sa maman dans le modeste jumelé qui possède cette dernière à Fleurimont afin de veiller sur les plus grands enfants et permettre à celle-ci de veiller en toute quiétude sur le petit dernier qui luttait pour sa vie.

Pour cela, Christiane Moreau dû quitter son emploi de brigadière scolaire à Fleurimont, qui lui rapporte 139 \$ par semaine. A cause de ce départ volontaire, on lui a refusé l'assurance-emploi. Il a fallu que son propre médecin intervienne en sa faveur pour qu'elle ait droit à 15 semaines de prestation. Elle n'y avait pas droit parce que c'est l'enfant qui était malade, pas la mère. Le système, c'est le système.

De mars à septembre dernier, Christiane Moreau s'est donc battue aux côtés du p'tit Nicolas au CUSE de Fleurimont. De mars à septembre, les comptes se sont évidemment accumulés à la maison. De mars à septembre, maman a dû payer pour des médicaments. L'assurance de papa, qui gagne à peine 9 dollars/l'heure, couvre une partie des frais, mais il faut quand même défrayer 20 pour cent, ce qui représente des

montants considérables quand on sait qu'il en coûte, juste en injections, 186 \$ aux 14 jours pour Nicolas. C'est sans compter tous les autres médicaments et antibiotiques que l'enfant doit prendre, mais que l'on doit payer parce qu'il n'est plus hospitalisé.

Christiane Moreau a poussé son crédit à la limite. Maintenant, il faut payer, ce qui demeure impossible pour l'instant. Certaines compagnies n'attendront plus. D'ailleurs, Bell a déjà annoncé son intention d'interrompre son service téléphonique lundi. Même que la dernière épicerie a été une gracieuseté de Moisson Estrie. Quant au dernier litre de lait pour les enfants, il a été offert par le parent d'un jeune que la brigadière scolaire Moreau sécurise lorsqu'il traverse la rue le matin pour se rendre à l'école.

Christiane Moreau a encore sa petite voiture, mais elle ne sort de la cour que par nécessité. «La dernière fois que j'ai voulu aller au CHUS avec le petit, j'avais 2,06 \$ à mettre en essence dans ma voiture. Heureusement, cela a suffi», raconte-t-elle. Lorsque son autre fiston lui a demandé d'aller le reconduire pour sa distribution de circulaires, il a offert à sa mère le montant de 1,85 \$ qu'il avait dans ses poches pour défrayer le coût de l'essence...
Jamais, Christiane Moreau n'aurait

crû pareille situation possible. Sans rouler sur l'or, la femme de 38 ans s'était jusque-là toujours bien débrouillée dans la vie. Sauf que depuis le 10 mars dernier, c'est littéralement la descente aux enfers qu'elle connaît.

«Maintenant, je remets tout cela dans les mains du p'tit Jésus», dit-elle, les yeux pleins de larmes.

Si seulement Christiane Moreau pouvait se dénicher un nouvel emploi, plus payant surtout. Elle envisage maintenant de vendre le téléviseur qu'elle possède depuis 10 ans, même si cela priverait Nicolas de ses «télé-tubies». Et ensuite, il faudra sacrifier quoi? La petite Géométrie? Le jumelé qui coûte 280 \$ par mois?

En désespoir de cause, Christiane Moreau a donc décidé de crier au secours sur la place publique. Elle a seulement demandé de ne pas être photographiée. On peut la comprendre, c'est déjà assez difficile pour elle.

Cette ultime démarche, la mère de famille dit la faire dans l'espoir que quelqu'un quelque part puisse lui venir en aide, financièrement bien sûr, parce qu'elle n'en peut plus. Elle le fait aussi en espérant trouver un nouvel emploi plus rémunérateur. Mais elle le fait avant tout pour Nicolas qui lui, pendant ce temps-là, poursuit son combat pour la vie.

INDEX

- Arts:E-1
- Bandes dessinées:.....D-3
- Chez nous:.....B-1
- Décès:.....D-7
- Économie:.....B-5
- Informatique:.....E-4
- Messier en liberté:.....E-3
- Opinions:.....A-10
- Petites annonces:.....D-2
- Sports:.....C-1

Un conflit menace l'UdeS

(suite de la Une)

sur certains sujets que nous après 14 rencontres, particulièrement sur une demande de l'Université concernant le travail étudiant.

Des acquis importants demeurent en péril selon le Syndicat. Un des droits les plus importants est le droit de se faire respecter dans le milieu de travail, dit-il.

Selon le président, l'appui des membres à leur syndicat a eu un effet magique puisque c'est seulement après la tenue de l'Assemblée des membres, le 27 octobre dernier, que la vraie négociation a commencé, même si, officiellement, les négociations avaient débuté en janvier 1999.

Et c'est seulement au lendemain d'une manifestation aux guérites de l'Université, le 12 novembre, que l'Université a enfin déposé ses offres monétaires pour la période du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2001, ajoute le SESUS. L'Université a alors présenté la politique salariale du gouvernement et une majoration des échelles de salaire de 2 pour cent au 1er juin 2000, ainsi qu'un forfaitaire de 2 pour cent pour 1998 et 1999. «Mais comme une bonne chose n'arrive jamais toute seule, l'Université réclame le retrait en bloc d'environ 20 demandes syndicales.»

Le Syndicat croit qu'assez, c'est assez et affirme que les employés de soutien veulent un règlement respectable, tant sur la qualité de vie au travail que sur le côté salarial. «Que l'Université cesse d'attaquer les acquis que nous avons obtenus au cours des 25 dernières années.»

Le hasard choisit le maire sortant

(suite de la Une)

candidat en lice, Clément Côté, un ancien conseiller qui a lui aussi récolté 117 voix lors du scrutin du 7 novembre.

Le tirage au sort, un fait rare dans les annales municipales, ne s'est pas fait sans un peu de tension, compte tenu du caractère particulier de la procédure, qui devait départager ce que le vote populaire n'avait pu faire.

«Je suis soulagé que ça soit fini cette affaire-là. Les élections, ça dure depuis très longtemps. Ça a commencé avant les élections. Il y a eu la période de mises en candidature, l'élection et ensuite cette affaire de tirage au sort. Mes supporters sont plus fatigués que moi», a déclaré le gagnant.

«Nous ne sommes pas habitués à ça, autant d'événements intenses qui se suivent. En plus, j'ai dû travailler au déneigement des chemins les nuits passées. Je n'ai pas trop dormi.»

M. Côté croit que la méthode utilisée

pour désigner le gagnant n'est pas la bonne. Il aurait souhaité qu'on tienne au lieu un nouveau scrutin. Mardi dernier, après un recomptage judiciaire des votes au palais de justice de Sherbrooke, on a dû se résigner à utiliser le tirage au sort, comme le veut la loi.

Cette histoire en est une de Côté... les deux candidats portent ce nom de famille; le dépouillement judiciaire s'est déroulé devant la juge Danielle Côté, de la Cour du Québec; lors d'une élection antérieure, Jean-Marc Côté avait succédé à Gaëtan Côté au poste de maire.

«Ce n'est pas une bonne manière, dit Jean-Marc Côté. J'aurais préféré une autre élection. S'il fallait à tout prix un tirage, j'aurais aimé qu'on tire cinq capsules. Celui dont le nom sort trois fois est le gagnant. Comme ça, ce ne serait pas une seule capsule qui déterminerait le gagnant.»

«Les gens autour de moi étaient stressés. Moi, je ne suis pas un gars comme ça. Depuis une semaine, je me suis dit qu'il arriverait ce qu'il devait arriver. Je m'étais fait une idée.»

La tâche de tirer la capsule est revenue à la présidente de l'élection, Suzanne Lamontagne, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Fortunat. Quand elle a plongé sa main dans le récipient contenant les deux capsules, tous

les regards se sont tournés vers elle. Les caméras de télévision et les appareils photo venus croquer ce moment quasi historique l'ont fixé directement.

Et c'est là qu'un énergumène a lancé «fait attention, c'est toi là qui va le choisir le maire... J'ai répondu, "je m'excuse, mais ce n'est pas moi qui le choisis, c'est le hasard", raconte Mme Lamontagne, un peu bouleversée par cette affaire.

«C'est très délicat comme situation, même si c'est le hasard qui décide. On dirait que certains pensaient que ce n'était pas le cas. On sentait une certaine tension au moment du tirage. Il faut

comprendre que des gens ont travaillé fort dans l'élection. L'équipe perdante a bien réagi malgré tout.»

«Le ministère des Affaires municipales et le DGE ont appelé au téléphone tout de suite après le tirage. Ils voulaient savoir ce qui s'était passé. C'est déjà arrivé autrefois des tirages au sort, mais c'est rare, à ce qu'on m'a dit.»

Mme Lamontagne souhaite que la municipalité ne reste pas divisée après cette aventure, tout comme le maire Côté. Rappelons que l'élection a tourné autour d'un débat sur l'aménagement d'une piste pour véhicules quads (VTT).



Photo La Tribune, Jean-Charles Poulin

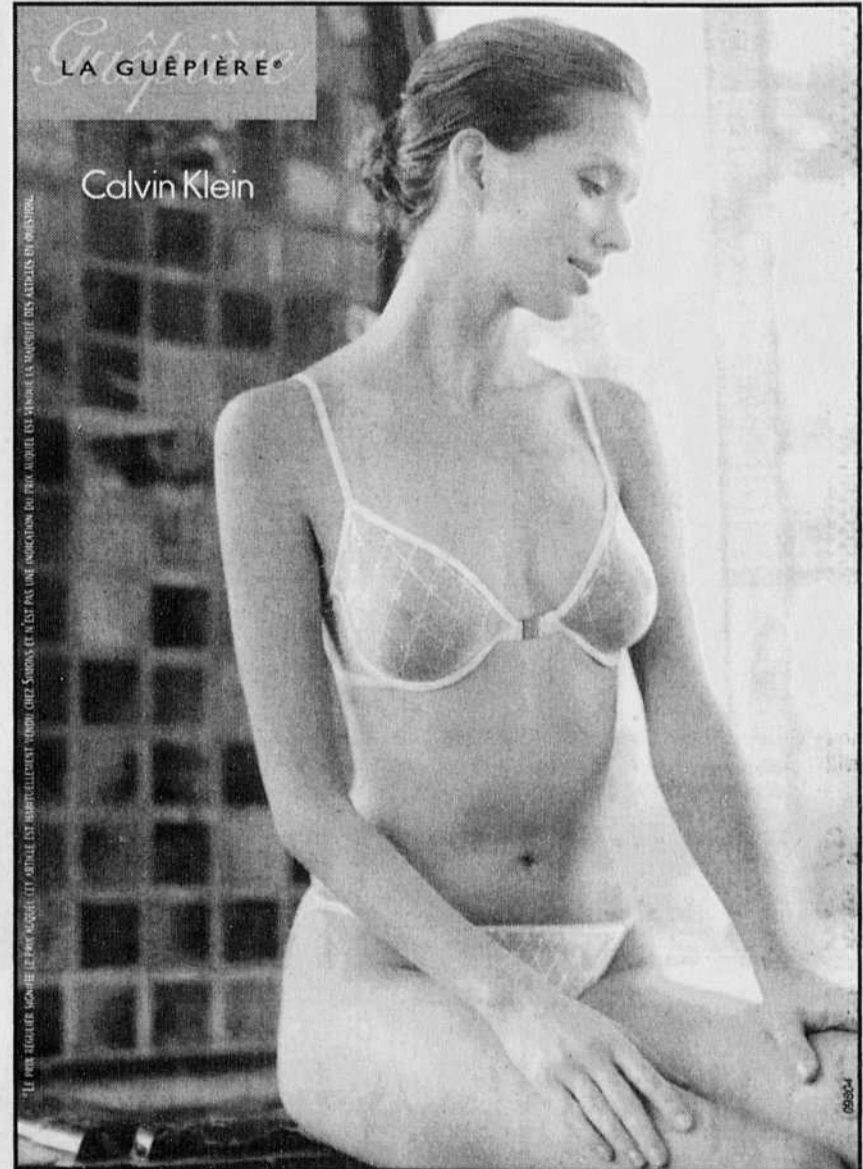
Les citoyens de Saint-Fortunat ont assisté nombreux au tirage au sort.

À LIRE DEMAIN

Chloé Sainte-Marie
«Je pleure, tu pleures»
...de bonheur



La vraie nature de **Sylvain Cossette**



la maison **simons**

QUÉBEC: PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VELOURS-QUÉBEC
MONTREAL: 577 ST-CATHERINE OUEST SHERBROOKE: CARRFOUR DE L'ESTRIE

Balconnet voile monogramme 24.95

Une économie de 30%. Transparence marquée par les petits logos CK qui forment une trame géométrique tout sur ton. Attaché plaquette métallique au devant. Blanc ou gris. 34-36 B-C. Réf. 36.00* Bikini coordonné 12.99

Les parents de Saint-Élie sentent la fin

□ Une soixantaine d'élèves de plus seront éparpillés dans les écoles de la CSRS

Sherbrooke

«C'est la fin de Saint-Élie.» C'est ce qu'affirme M. Charles Plourde, membre du comité d'action du pavillon Ma Villa, à l'école Assomption, où sont logés pour la deuxième année près de 200 élèves du secteur Ma Villa, de Saint-Élie d'Orford, en raison du débordement de l'école Alfred-DesRochers.

Selon M. Plourde, le fait que, dorénavant, une soixantaine d'élèves de plus soient arrachés à Saint-Élie pour fréquenter Notre-Dame-du-Rosaire l'an prochain ne fait que confirmer les craintes des parents de voir les enfants de la municipalité éparpillés dans les écoles de Sherbrooke.

En raison, principalement, de la croissance de clientèle scolaire à Saint-Élie et à Rock Forest, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke propose de modifier le bassin d'alimentation de 11 écoles primaires.

M. Plourde, qui apprécie le fait qu'avant de redéfinir les bassins d'alimentation, la CSRS consulte la population, n'en demeure pas moins convaincu que le problème de surpopulation n'est pas, en ce qui concerne Saint-Élie, seulement le problème du secteur Ma Villa, mais le problème de toute la population de cette municipalité. «Il y aura un jour des enfants de Saint-Élie dans cinq, six ou sept écoles de Sherbrooke.»

Charles Plourde ne parle même plus d'enfants de l'école Alfred-DesRochers logés dans les écoles sherbrookoises, mais d'enfants de Saint-Élie dorénavant intégrés, dit-il, dans d'autres écoles, comme ce sera le cas de la soixantaine d'élèves envoyés l'an prochain à l'école Notre-Dame-du-Rosaire, de Sherbrooke.

Nouvelle école

Le conseiller Gilles Morency, de Saint-Élie, qui milite en faveur d'une nouvelle école dans sa municipalité, refuse de baisser les bras et il n'est nullement surpris des faits nouveaux. «Que la clientèle augmente encore et qu'il n'y ait plus de place pour accueillir d'autres



Gilles Morency



Richard Gingras

élèves à l'école Assomption (où le surplus d'élèves est regroupé actuellement), nous le savions déjà.»

Il poursuit: «Je pense qu'il faut garder le cap sur l'objectif que nous nous sommes fixé: l'obtention d'une nouvelle école. Je ne rêve pas en couleurs.» Il se dit confiant d'avoir l'école un jour.

Québec a demandé aux défenseurs de ce projet de refaire leurs devoirs et de représenter le projet, rappelle M. Morency. Ce sera fait au printemps.

Le maire de Saint-Élie, M. Richard

Gingras, avoue pour sa part que son optimisme commence à s'user. La perte de nouveaux élèves était prévue, compte tenu de la situation qu'on connaît, dit-il, mais «c'est sûr que ça devient agaçant et que c'est déplorable».

«On a fait ce qu'on avait à faire (pour obtenir une nouvelle école). La municipalité a mis 300 000 \$ et la Commission scolaire en a fait autant, mais le ministère de l'Éducation a des priorités ailleurs.»

M. Gingras s'inquiète: «Si je regarde ce qui se passe à tous les niveaux, en santé, en éducation -et on ne sait pas quelles surprises la ministre Louise Harel réserve aux municipalités- je suis moins optimiste.»

Rock Forest

Pour sa part, le maire de Rock Forest, M. Benoît Charland, souligne que les déplacements de clientèle scolaire de sa municipalité ne sont pas nouveaux. «La moitié de l'école de Deauville se compose d'élèves de Rock Forest. Nous avons beaucoup plus de jeunes déplacés que Saint-Élie, sauf que la municipalité de Saint-Élie est

plus petite et qu'un déplacement de 200 élèves paraît beaucoup plus dans une petite municipalité. Nous avons des élèves dans des écoles de Sherbrooke aussi, mais il y a parfois des chemins naturels qui le font oublier. Puis, en plein coeur de Rock Forest, il y a des élèves transportés.»

Le maire Charland estime néanmoins important de remettre en action le comité-école qui s'était penché sur la problématique du surplus d'élèves du Boisjoli l'an dernier. Ce comité réunit entre autres des représentants de la Commission scolaire, de la municipalité et des écoles concernées. M. Charland veut aussi rentrer en contact avec les conseils d'établissement des écoles de La Maisonnée, du Boisjoli et de Beau-lieu.

Le maire de Rock Forest trouve très court le délai accordé par la CSRS pour présenter une argumentation en rapport avec la révision des bassins d'alimentation des écoles. La Commission demande aux intéressés de présenter leur position d'ici au 1er décembre. «Nous allons demander une extension d'une semaine», dit Benoît Charland.

71,9¢

La déception des automobilistes monte au rythme du coût de l'essence

Sherbrooke

C'est avec résignation et scepticisme que les automobilistes estriens ont vu à nouveau grimper le prix de l'essence hier, à la suite d'une nouvelle augmentation du prix du baril de pétrole brut.

Sur le coup de 16 h hier, l'essence ordinaire était vendue au prix de 71,9 cents le litre à l'angle des rues King Ouest et Jacques-Cartier. Plusieurs stations-service n'avaient toutefois pas encore emboîté le pas aux stations ayant déjà haussé leur prix, gardant à 68,9 cents le prix du litre.

«Il n'y a pas grand-chose qu'on peut faire», se résignait Jacques Girard, de Sherbrooke. «Nous avons vécu plusieurs années où le prix de l'essence a été très bas.»

«Ça commence à être cher. Nos besoins en essence, eux, ne changent pas. J'ai besoin de mon auto pour travailler. Mais est-ce que c'est vraiment à cause de la hausse du brut ou ce ne sont pas simplement les pétrolières qui en profitent?» demande Caroline Beaudry, de Sherbrooke.

Ronald Desjarlais affiche le même doute par rapport à cette nouvelle hausse. «Souvent, les hausses, on les voyait venir. Là, boum! ça monte sans qu'on en entende parler avant. Et on met ça sur le prix du brut.»

«Ça finit par nous préoccuper, même si je l'apprends à l'instant», avoue Patrick Bouchard, de Sherbrooke. «Mais quand on n'a pas le choix de mettre de l'essence... Je ne peux pas arrêter d'aller voir mes clients à cause de ça.»

«C'est assez cher. D'habitude, je fais le plein à 17 \$ et me voilà à 20 \$», rapporte Julie Guilbeault, de Saint-Bruno. La jeune femme voyage régulièrement entre Montréal et Sherbrooke. «Heureusement que mon essence est déjà partagée en deux.»

Aucune personne interrogée n'a dit avoir commencé à limiter ses déplacements. Évidemment, tout le monde accueillerait à bras ouverts un geste du gouvernement, qui ferait baisser ses taxes pour contrebalancer cette hausse.

«Mais jamais le gouvernement ne fera ça. Et s'il le fait, ce sera uniquement symbolique», pense Ronald Desjarlais.



Imacom-Daquerre, Martin Blache
La hausse du coût de l'essence débuté à Montréal mercredi a rejoint l'Estrie hier.

Bell a le champ libre

Sherbrooke

Vidéotron a complété depuis une semaine le transfert de ses attaches aux nouveaux poteaux érigés dans l'Est de Sherbrooke. Bell a donc le champ libre pour lancer ses équipes sur le terrain afin de raccorder ses installations aux nouvelles structures et dénuder les poteaux que les citoyens du quartier ont hâte de voir partir.

Le responsable des travaux techniques pour le territoire de Sherbrooke chez Vidéotron, Gérard Laureteau, a par ailleurs confirmé que les travaux sur la première partie du projet sont terminés depuis le mois de mars.

«Dans le secteur des 10e, 11e et 12e Avenue, Hydro-Sherbrooke a raccordé ses fils aux nouveaux poteaux au cours des derniers mois de l'hiver et nous avons effectué ce travail en mars», a indiqué M. Laureteau.

Il n'y avait donc pas d'obstacles pour que Bell procède au transfert de ses équipements ainsi qu'à l'enlèvement des vieux poteaux dans ce quadrilatère au cours de l'été.

Par contre, la compagnie Vidéotron a reçu seulement le 18 octobre l'autorisation d'Hydro-Sherbrooke pour s'attaquer à la dernière portion du projet. Elle a mis moins d'un mois à transférer son câblage.

La porte-parole de Bell, Caroline Trépanier, a répondu en début de semaine aux critiques des élus municipaux de Sherbrooke en affirmant que la compagnie de téléphone avait été prévenue à la toute fin de l'année 1998 qu'Hydro-Sherbrooke se lançait dans la rénovation de son réseau à proximité du poste Chalifoux et qu'elle n'avait pas prévu ces

dépenses à sa planification budgétaire en début d'année.

Mme Trépanier a d'autre part assuré que Bell ne tarderait pas à effectuer les travaux de raccordement, mais a aussi admis que les poteaux doublés ne seront pas enlevés avant le printemps.



Une équipe des Travaux publics de la Ville de Sherbrooke a procédé hier au démantèlement des immenses skis du pavillon Armand-Nadeau.

Le pavillon Armand-Nadeau est délesté temporairement de ses skis

Sherbrooke

Une équipe des Travaux publics de la Ville de Sherbrooke a procédé hier au démantèlement des immenses skis du pavillon Armand-Nadeau. Un ingénieur en bâtiment avait recommandé à la Ville de les décrocher le plus tôt possible après avoir constaté une détérioration avancée de ces structures de bois, vieilles d'une trentaine d'années, et considérant qu'elles représentaient un danger pour la sécurité publique.

Le conseil municipal a récemment autorisé des dépenses de 63 500 \$ pour rénover le pavillon Armand-Nadeau et en modifier légèrement la structure. Ainsi, tout en procédant au remplacement de la membrane de la toiture, la Ville installera de nouveaux chevrons qui permettront éventuellement d'ajouter un étage à ce bâtiment municipal.

«Les élus municipaux nous ont demandé de préserver l'élément qui a toujours caractérisé le pavillon Armand-Nadeau et les skis resteront bien présents dans les nouveaux plans qui seront produits par les architectes», a indiqué le directeur du Service des ressources matérielles, Michel Caron.

Les travaux de rénovation seront réalisés au cours de l'hiver.

loto-québec résultats

Tirage du	GAGNANTS	LOTS
649 99-11-17	6/6 0 5/6+ 6 5/6 261 4/6 14 115 3/6 278 675	5 000 000,00 \$ 120 810,30 \$ 2 221,80 \$ 78,70 \$ 10,00 \$
Numéro complémentaire: 17	Ventes totales: 16 931 475,00 \$ Prochain gros lot (appr.): 10 000 000,00 \$	
Tirage du	GAGNANTS	LOTS
49 99-11-17	6/6 0 5/6+ 0 5/6 19 4/6 941 3/6 18 744	1 000 000,00 \$ 50 000,00 \$ 500,00 \$ 50,00 \$ 5,00 \$
Numéro complémentaire: 33	Ventes totales: 580 121,50 \$	
Tirage du	NUMÉRO	Tirage du
9 99-11-18	9 15 17 23 26 32 33 40 45 47 48 49 51 52 56 57 62 64 66 67	99-11-17
NUMÉRO: 586452		
Tirage du	NUMÉRO	Tirage du
3 99-11-18	3 4 003 5407	99-11-18
NUMÉRO: 889444		

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

BINGO EN RÉSEAU

CE SOIR, AU **GRAND TOUR**

JACKPOT PROGRESSIF: PLUS GROS QUE JAMAIS

132 500 \$

Pour la première carte pleine obtenue en 48 boules ou moins

2500 \$ PAR JOUR SI NON GAGNÉ

SBO Société des bingo du Québec inc.
Filiale de Loto-Québec

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, APPELÉZ AU: **1 888 430-BINGO**



Luc Larochelle

La durabilité des chaudrons

Pauvre Pierre Bourque, quand il n'est pas en brouille avec ses voisins de la banlieue montréalaise, hostiles au projet «une île, une ville», il est couvert de ridicule par un pompier qui oublie un chaudron sur le feu et qui se défend en disant qu'il y a eu négligence de ceux qui sont chargés de veiller au fonctionnement du mécanisme qui coupe automatiquement le courant de la cuisinière.

Le syndicat des pompiers de Montréal prétend que ses membres avaient signalé le bris à un officier, qui aurait dû aviser le directeur des Travaux publics, qui aurait dû demander à un technicien d'aller réparer le bouton défectueux. La filière administrative complète, quoi. Mais si le technicien n'avait rien décelé d'anormal?

C'est fréquent. Tu signales un bris à ton garagiste, tu lui dis que ta voiture tousse et il suffit que ce soit lui qui prenne le volant pour qu'elle roule comme une neuve. Tu rages quand ton téléphone, ton vidéo, ta sècheuse ou ton ordinateur se met à planter et tu rougis de gêne quand le technicien te répond après l'avoir examiné: ramène-le moi quand il le refera!

Imaginons un scénario fictif. Supposons que l'appareil administratif de Montréal ait été efficace du premier signalement jusqu'à l'intervention d'un technicien, mais que le fil capricieux ait justement fonctionné correctement lors des vérifications. Alors le technicien aurait inscrit sur le bon de commande que tout était en ordre, le chef de section aurait produit un rapport au directeur des Travaux publics, qui aurait relayé l'information à la direction des incendies, qui aurait classé le dossier dans la fiche des problèmes

réglés. Jusqu'à ce que la caserne brûle et que le président du syndicat des pompiers hurle: on vous l'avait dit!

Dans les grandes organisations, ce n'est jamais la faute de personne. Les erreurs sont causées par les autres. Certes, il y a toujours un répondant chargé de répondre, mais ce dernier ne peut fournir qu'une partie de la réponse parce que le dossier cheminait sous la responsabilité d'autres répondants! Le nombre d'intervenants dilue l'imputabilité de chacun. Au bout de la machine, il ne reste que du vent.

Si Pierre Bourque osait s'en prendre au pompier qui s'est fié au bouton rouge, il déclencherait une avalanche de griefs. Choquée, l'opinion publique dénoncerait le protectionnisme syndical. Sans écorcher les officiers du Service d'incendie et les gestionnaires municipaux qui ont autorisé ce l'argent des Montréalais serve à acheter des bidules automatiques pour proté-

ger les casernes. Car, il est possible que ce soit la bienveillance des décideurs en haut lieu qui ait vidé le cerveau des pompiers de Montréal.

Quelqu'un, quelque part au sein de l'organisation montréalaise, a pensé un jour qu'un pompier pouvait oublier un chaudron sur le feu, avant de sauter dans le camion à incendie. Un comité a été chargé d'étudier des solutions, il a formulé une recommandation administrative qui a été entérinée par les élus. Le bouton rouge est apparu dans les casernes. N'aurait-il pas été plus simple et plus efficace de rédiger une courte lettre pour rappeler ce devoir professionnel aux pompiers? Ceux de Sherbrooke s'en acquittent bien et c'est tout à leur honneur.

Voilà ce qui fait peur dans la marotte des fusions municipales. Plus les organisations sont grosses, plus elles ont les moyens et le réflexe d'ajouter des boutons pour veiller à ce que les

chaudrons laissés sans surveillance sur le poêle ne déclenchent pas d'incendie. Par le fait même, l'imputabilité des chaudrons qui traînent dans l'organisation diminue aussi.

Vous savez quoi? On dépense des fortunes actuellement au Québec pour payer des comptables qui alignent des colonnes de chiffres pour comparer les taux de taxes, les niveaux d'endettement, le coût des services, les économies d'échelle etc., et qui préparent le terrain aux fusions de municipalités. Sans vérifier s'il sera possible un jour de botter le derrière des chaudrons sur lesquels la critique glisse comme une tranche de jambon dans une poêle T-FAL.

Qu'on rende un bouton plus responsable qu'un pompier pour l'incendie d'une caserne, c'est vous dire la durabilité des chaudrons parmi ceux qui nous gouvernent ou qui veillent à notre protection.

Le vin nouveau n'a pas traîné sur les tablettes

Sherbrooke

Est-ce la prétendue approche du nouveau millénaire, un marketing bien ficelé ou simplement le goût des Québécois pour les vins nouveaux? Reste que les bouteilles n'ont pas traîné sur les tablettes de la SAQ, hier, première journée de vente de la première cuvée de 1999.

Il faudra chercher, probablement visiter quelques succursales, pour en trouver ce matin. La majorité des bouteilles ont déjà trouvé preneur. «Elles partaient à coup de caisses», signale Raoul Lessard, conseiller à la succursale SAC Sélection de la rue King Ouest, de Sherbrooke. «J'ai vu un client partir avec six caisses d'un coup.»

«Ça a commencé tôt avec les mannaïques. C'était la première vague. Il y

a eu ensuite, plus tranquillement, la deuxième vague, celle des clients qui prenaient ce qui restait, deux à trois bouteilles à la fois. Je pense que demain (aujourd'hui), il n'en restera pas beaucoup. Il faudra chercher.»

On a senti à peu près le même engouement que l'an dernier pour ces vins au goût frais et fruité, note-t-il. «C'est peut-être le passage de l'an 2000. Les gens veulent un vin frais et jeune. Ils veulent le dernier vin nouveau du millénaire. L'an prochain, ça sera le premier du troisième millénaire...» (sic)

«L'engouement est encore là», constate-t-il, en précisant que ces vins, français et italiens, ne sont pas faits pour laisser vieillir. «Je conseille de les boire avant Pâques.»



ANGEL M MECANO OTO METRIQUE LTÉE

Venez voir les V.T.T. 2000

* Liquidation des modèles 1999 - V.T.T. et motos *

160⁶⁷/mois
60 mois
Taux : 9,25%
Sur approbation de crédit
Taxes en sus

KVF400 4X4
2000

Treuil 2000 lb inclus

Kawasaki
V'là le bon temps!

3191 King Est, Fleurimont
(819) 565-0188

SECOURS-AMITIÉ-ESTRIE

Besoin d'être écouté? Quelqu'un est là pour toi!

Anonyme et confidentiel

564-2323
1-800-667-3841

7 jours
24 heures

Une lueur d'espoir

Parce que nos Patriotes de 1837-1838,
« ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique »

-Extrait du gouvernement du Québec, le 6 juin 1982, René Lévesque-

le Club souverain de l'Estrie demande au gouvernement du Québec d'instaurer en leur mémoire un jour férié,
en remplacement d'un jour férié déjà existant.

Merci d'envoyer votre **appui** au Club souverain de l'Estrie, 71 Clément, Saint-Élie-d'Orford. J0B 2S0 Tél. 562-4218 Courriel : clegirou@abacom.com

Nom :
Adresse :
Téléphone :

Imacom-Daguerre, René Marquis

Les vins nouveaux ont encore une fois attiré plusieurs amateurs, hier, première journée de cette vente annuelle à la SAQ. Raymond Van Coillier, qu'on voit ici choisissant son vin, à la succursale Express des Terrasses Jacques-Cartier, ne voulait pas manquer ce qu'il croit être la dernière vente du millénaire. Ceux qui voudront s'en procurer aujourd'hui devront chercher un peu, et probablement même visiter quelques succursales de la SAQ.

CONCOURS «Reconnaisances Estrie» 2000

INSCRIVEZ-VOUS!

- ASSOCIATION ET ORGANISME SANS BUT LUCRATIF
- COMMERCE DE DÉTAIL
- ENTREPRISE AGRICOLE OU FORESTIÈRE
- ENTREPRISE DE SERVICES
- JEUNE ENTREPRISE
- SECTEUR MANUFACTURIER :
PETITE ENTREPRISE
GRANDE ENTREPRISE

MEMBRE CHAMBRE DE COMMERCE

POUR SE connaître ET SE reconnaître

POUR OBTENIR VOTRE FORMULAIRE DE PARTICIPATION, COMMUNIQUEZ AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION SHERBROOQUISE PAR TÉLÉPHONE AU (819) 822-6151 OU PAR TÉLÉCOPIEUR AU (819) 822-6156.

VOUS AVEZ JUSQU'AU VENDREDI 10 DÉCEMBRE 1999, À 17 H. POUR DÉPOSER LE DOSSIER DE VOTRE ENTREPRISE.

LES PRIX « RECONNAISSANCES ESTRIE » SERONT ATTRIBUÉS DANS LE CADRE DU GALA « RECONNAISSANCES ESTRIE » 2000 DU 18 FÉVRIER.

LE CONCOURS « RECONNAISSANCES ESTRIE » EST ORGANISÉ PAR :

La Chambre de commerce de la région sherbrookoise

CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE L'ESTRIE

LE CONCOURS « RECONNAISSANCES ESTRIE » A L'APPUI DE :

Bell, Les caisses populaires Desjardins de l'Estrie, Développement Économique Canada

Joyeux Noël!

*A celle que j'aime...
A celle qui mérite
ce qu'il y a de mieux...
Tendrement
Jacques xxx*

Une question de choix!

Ronald Fortier

Spécialiste du diamant
43, rue Wellington Nord
563-6460

Système d'arbitrage des policiers

L'UMQ se range derrière le maire Langevin

Coaticook (JFG)

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) appuiera la Ville de Coaticook et son maire, André Langevin, dans leur croisade pour améliorer le système d'arbitrage, permettant aux villes québécoises de régler leurs différends salariaux avec leurs policiers.

Le maire Langevin a, au cours des derniers jours, fait une sortie en règle

contre un jugement de cette instance, rendu par l'arbitre Denis Tremblay. Celui-ci accorde une augmentation rétroactive de quelque 15 pour-cent, pour la période 1996 à 1999, aux policiers réguliers de la Sûreté municipale de Coaticook.

«À travers la province, d'autres élus pestent aussi contre ce système d'arbitrage», reconnaît d'emblée Charles-Denis Simard, conseiller en gestion au service de ressources municipales de l'UMQ.

«Mais il faut faire attention, poursuit ce dernier, car cet appareil est là pour demeurer. Le mieux que l'on puisse faire est certainement de l'améliorer.»

«De plus, notons qu'il est aujourd'hui plus favorable aux municipalités qu'il ne l'a déjà été. Les modifications qu'on a apportées à la loi le régissant, vers 1996, ont effectivement aidé les membres de l'UMQ.»

En fait, ce ne serait pas tant l'appa-

reil comme tel qui serait défavorable aux membres de l'UMQ, mais leur manque de cohésion entre eux. Là-dessus, les policiers et leur association auraient «une trentaine d'années d'avance» sur l'union municipale.

Mais l'UMQ tente bel et bien de s'organiser, afin d'être davantage de taille pour lutter contre la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec.

C'est à cette fin qu'elle a mis au monde son centre de ressources municipales, supposé soutenir les localités en démarche d'arbitrage.

Mais le maire de Coaticook n'en démord pas. «Le système d'arbitrage enlève le pouvoir aux élus de gérer leur ville comme ils l'entendent. Il rebute tellement les municipalités, qu'elles n'y font même plus appel», prétend-il.

Là-dessus, M. Simard devra cependant corriger le premier magistrat coaticookois. Sur le terrain, il observe plutôt que la démarche est passablement populaire.

«Devant les demandes des policiers, les municipalités ne font plus qu'allonger l'argent. Elles savent que les dizaines de milliers de dollars que leur coûteraient d'aller devant un arbitre seraient des sous tout bonnement perdus», reprend le premier magistrat.

«D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que la Fédération des policiers et des policières municipaux du Québec défend ce système d'arbitrage, c'est parce qu'il est largement favorable à ses membres», croit le maire de Coaticook.

Rappelons, à ce propos, que le président de la FPMQ, Yves Prud'Homme, s'est insurgé contre la prise de position de l'élu municipal, au cours des derniers jours, qui critiquait la décision de l'arbitre Tremblay.

Trop payée, la police?

D'après des chiffres qui auraient été inclus à un récent rapport sur le milieu policier, 23 des 25 corps de police les mieux rémunérés au Canada seraient installés au Québec. «Comment cela

est-il possible, demande le maire de Coaticook, alors que notre province est une des plus pauvres du pays?»

Pour l'élu municipal, les coûts de la police, en province, sont devenus exorbitants, pour les localités, et ce en partie à cause des salaires consentis aux constables. «Cela est une grave injustice à l'égard des contribuables», clame-t-il.

Trop payés, les policiers en province? Pour sa part, le président de la FPMQ ne vous dira certainement pas oui. «Ce genre de question devrait plutôt être posée à toute la société», lance Yves Prud'Homme.

«Les policiers du Québec ont déjà été moins bien payés et cela causait des problèmes, parce qu'ils étaient plus facilement prêts à se laisser corrompre. C'est un choix qu'a, à une certaine époque, fait notre société que d'ainsi rémunérer ses agents de police», prétend M. Prud'Homme.



Imacom-Daguerre, René Marquis
Entourés de plusieurs autres commerçants du centre-ville de Sherbrooke, Hubert Richard, de Clowns sans frontières, fait enfilier un nez de clown à Sylvie Choquette, de la boutique L'Unique Signature.

Avez-vous votre nez de clown?

□ Certains commerçants du centre-ville l'arborent en faveur des enfants

Sherbrooke

Aujourd'hui et demain, le nez de clown se portera haut, au centre-ville de Sherbrooke. La tendance actuelle est au nez classique: rouge, sphérique, proéminent et immanquable. L'idée est de provoquer le sourire chez l'autre.

Il ne faut donc pas être surpris si certains commerçants du centre-ville arborent un nez de clown aujourd'hui et demain: ils exprimeront ainsi leur solidarité envers les enfants maltraités de ce monde, comme le fait depuis sept ans l'organisme Clowns sans frontières.

«C'est une organisation qui a vu le jour en Espagne, en 1992, puis en France, et maintenant ici», explique Hubert Richard, l'organisateur de cette activité.

La mission de Clowns sans frontières est de faire un pied de nez à la guerre, dont les enfants demeurent encore aujourd'hui les principales victimes. Thérapie utilisée: l'humour. C'est aussi une façon de sensibiliser le public au malheur de milliers d'enfants enrôlés ou utilisés comme chair à canon.

«Nous tentons de créer un mouvement de solidarité qui va dire non à ça», résume Jacques Thériault, fondateur de l'organisme au Canada. «On envoie encore aujourd'hui des enfants se battre dans des conditions horribles, souvent sur la première ligne de front, ou alors dans les champs de mines», affirme-t-il.

«Porter un nez de clown, ça touche l'égo et l'image, c'est accepter de rire de soi, c'est de montrer qu'on est ouvert d'esprit. C'est un instrument de paix. Voilà le message derrière», ajoute Hubert Richard. «Nous avons plusieurs appuis à cette cause, dont notre lieutenant-gouverneur Lise Thibault.»

Là où les ravages...

Dans le monde, les clowns, artistes et personnes qui soutiennent Clowns sans frontières organisent des visites dans des écoles, des hôpitaux et des orphelinats où la guerre, la maladie

ou la pauvreté ont fait des ravages. Une mission en Bosnie vient de se concrétiser et une autre est en préparation pour Haïti.

Ainsi, une vingtaine de commerçants, dont Oxybec, le Café Presse-Boutique, le Tourne-Livres et Encadrements Frontenac, porteront fièrement le nez de clown et en vendront au coût de 2 \$. Une marche de solidarité doit aussi avoir lieu samedi, à 18 h 30.

Hubert Richard, qui avait été candidat à la mairie de Sherbrooke l'an dernier, a aussi mis au défi le maire Jean Perrault de porter le nez de clown et de se présenter à la marche de samedi.

DE L'ÉNERGIE EN RÉSERVE
Si votre vie vous semble routinière, il est peut-être temps de refaire le plein d'énergie dans la Réserve terrestre. En travaillant certains soirs et week-ends, vous apprendrez sur le terrain, vous rencontrerez des gens qui partagent vos intérêts et en plus, vous serez payé. Retrouvez l'énergie qui sommeille en vous et joignez-vous à la Réserve terrestre. Pour plus de renseignements, venez nous rencontrer ou communiquez avec nous au :

52e Compagnie médicale
315, rue Williams, Sherbrooke QC
564-4238 ou 1 800 856-8488



OFFRE SPÉCIALE SOLO!

EN SOIRÉE

Appels locaux de 20h à 7h

1 CENT LA MINUTE à l'achat d'un ensemble prépayé Solo

Nokia 282 279\$ Motorola Startac 3000 229\$ Motorola DPC650 149\$

Système Express Vu 2700
Prix régulier 399\$
Certificat-cadeau* 150\$
Prix d'achat en magasin **249\$**
Crédit sur programmation 50\$*
* Soit sur le « Gros appétit DeLuxe » ou « The Works »

199\$
Moins crédit d'installation de 100\$

Coupon-rabais **20\$** Applicable sur achat d'accessoires*

*Détails en magasin

Gobeil & Filles inc.

563-0406

2628, rue King Ouest, Sherbrooke, Québec J1J 2H1



FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES AU QUÉBEC

IL Y A 10 PARTIS POLITIQUES EN RÈGLE...

Conformément à la Loi électorale, le Directeur général des élections du Québec fait connaître par la présente la liste des partis politiques autorisés en date du 19 novembre 1999.

PARTI POLITIQUE	CHEF	REPRÉSENTANTE OU REPRÉSENTANT OFFICIEL
■ ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC/ÉQUIPE MARIO DUMONT	Mario Dumont	Denis Massé
■ BLOC-POT	Marc St-Maurice	Lise Dufour
■ PARTI COMMUNISTE DU QUÉBEC	André Cloutier	André Parizeau
■ PARTI DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE	Paul Rose	Claude Ricard
■ PARTI DE LA LOI NATURELLE DU QUÉBEC/NATURAL LAW PARTY OF QUÉBEC	Allen Faguy	Marlène Charland
■ PARTI ÉGALITÉ/EQUALITY PARTY	Keith Henderson	Alex Ross
■ PARTI INNOVATEUR DU QUÉBEC	Raymond Robitaille	Guy Gervais
■ PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC/QUÉBEC LIBERAL PARTY	Jean Charest	Alain Paquin
■ PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC	Claude Brunelle	Christian Legeais
■ PARTI QUÉBÉCOIS	Lucien Bouchard	Pierre Séguin

ET IL Y A DES RÈGLES À SUIVRE :

Voici les principales règles applicables aux contributions.

Selon la Loi électorale, seul un électeur peut verser, à même ses propres biens, une contribution à des fins politiques. Les personnes morales, comme les compagnies, les corporations et les syndicats, ne peuvent en aucun temps contribuer aux caisses des partis, des députés indépendants ou des candidats indépendants autorisés.

Chaque fois que vous faites un don en argent, que vous rendez des services ou fournissez des biens à titre gratuit à un parti, une association de comté, un député indépendant ou un candidat, vous faites une contribution. Il existe cependant des exceptions qui sont prévues dans la loi.

Le représentant officiel ou la personne qu'il désigne à cette fin **sont les seules personnes** qui peuvent recueillir vos contributions. Elles ont l'obligation de vous délivrer un reçu pour toute contribution.

Vous pouvez déduire de votre impôt autrement payable à Revenu Québec une somme égale à 75 % des premiers 200 \$ ainsi versés et à 50 % des 200 \$ suivants pour un maximum de crédit d'impôt de 250 \$ par année.

Au cours d'une même année, **vous ne pouvez verser plus de 3 000 \$ à chacun des partis, des députés indépendants ou candidats indépendants autorisés.**

Vous pouvez verser votre contribution en argent comptant si le montant est de 200 \$ ou moins. **Vous devez faire un chèque pour une somme de plus de 200 \$.** Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec :

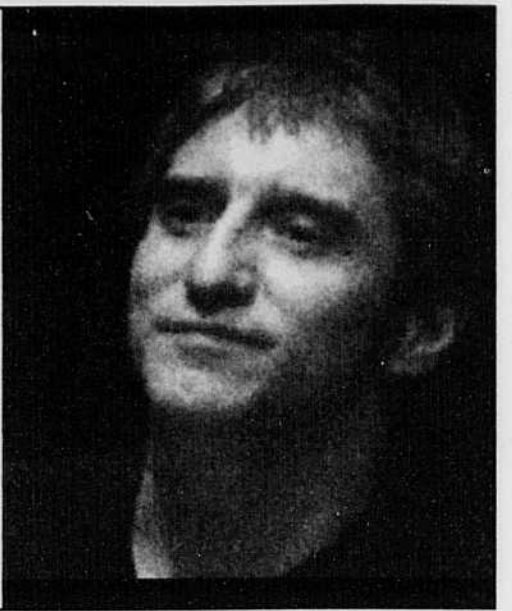
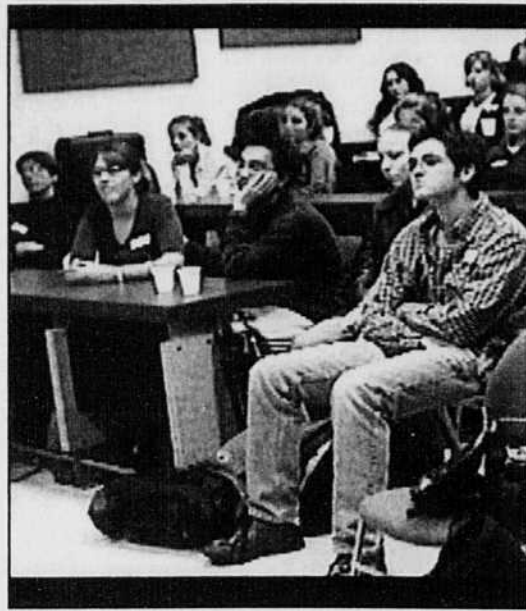
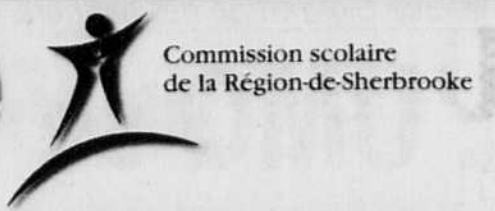
Le Centre de renseignements
Directeur général des élections du Québec
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec) G1X 3Y5
ou composer : **1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)**



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Journal de classe

La Tribune de la CSRS



Extrait de vidéo, Ginette Souchereau
Le 16 octobre dernier, l'événement de la Course Destination Montréal a représenté une journée bien remplie pour les vidéastes de l'école Montcalm. La formation, le tournage et la présentation des documents, cette dernière animée par Pierre Therrien de la défunte Course Destination Monde à Radio-Canada, le tout s'est déroulé en moins de 12 heures. Quelle course...

Expérimentation du tournage d'un document vidéo pour 16 jeunes de Montcalm

Voir Montréal à la course...



Véronique REMY



Marie-Ève GRENIER

Montréal

Six heures 45, malgré la fatigue qui règne, l'excitation est à son comble. Seize élèves de 5e secondaire de Montcalm, réunis devant leur école, n'attendent que le moment du départ à destination de Montréal afin de réaliser une activité bien particulière. Ce projet, appelé La Course Destination Montréal, mis sur pied par Guy Ménard, coordonnateur du département de cinéma du collège Ahuntsic, est en fait une chance pour les participants de s'initier à l'univers cinématographique en réalisant un court-métrage. L'esprit

vif et créatif, ils s'en vont dans "la grande ville" rejoindre les autres participants dans le but de produire un reportage vidéo ayant comme thème... Montréal.

Dès leur arrivée, ils sont tout de suite pris en charge par les responsables du projet. Ils s'agglutinent les uns contre les autres dans une pièce surchauffée pour recevoir une formation de base sur la création d'un document vidéo. La journée sera brève. Ils devront faire preuve d'audace et d'autonomie afin de créer leur document dans un court laps de temps, c'est-à-dire environ 4 heures.

Midi, les ateliers se terminent. Les équipes se regroupent, impatientes de partir à l'aventure, afin de mettre au point le concept à la base du document qu'ils produiront. Ils déterminent le lieu de tournage, précisent le scénario et le thème traité. C'est maintenant l'heure du départ. Les quatre équipes de Montcalm prennent chacune leur côté en compagnie d'un étudiant du collège qui leur apportera une aide

technique et les conseillera sur l'esthétique visuelle. Certains partent vers la rue Sainte-Catherine, d'autres préfèrent rester dans les environs du collège. D'autres, enfin, partent à destination du parc Lafontaine.

Rencontrés sur les lieux du tournage, les membres de l'équipe d'Eveline Carboneau, initiatrice du projet pour l'école Montcalm, nous avouent que leur plus grande contrainte est sans aucun doute le fait de ne pouvoir réaliser de montage après la prise de vues. En effet, à la fin du tournage, aucune retouche ne pourra être apportée. Malgré tout, ils se disent emballés par l'expérience et excités de pouvoir se promener caméra à l'épaule dans le centre-ville de Montréal puisque ceci leur permet d'avoir une autre vision de la réalité.

Il est maintenant 18 heures et toutes les équipes se retrouvent à la Maison de la culture Côte-des-Neiges pour dévoiler leur produit final. Ils sont épuisés par leur journée, mais également angoissés à l'idée que leur reportage est maintenant soumis à un public.

Pierre Therrien, autrefois animateur de la Course Destination Monde, est présent en compagnie de Philippe Desrosiers, grand gagnant de la Course, édition 95-96. Tous deux donneront leurs commentaires sur les courts-métrages. On sent l'excitation omniprésente dans la salle. Et puis ça commence.

Le premier document vidéo des élèves de Montcalm à être diffusé s'intitule Le marché des cultures. Il présente des gens de différentes ethnies qui nous expliquent ce que Montréal signifie pour eux. Puis vient le tour d'une autre équipe de cette école avec un court-métrage de style plutôt humoristique : Deux amis lors d'une dispute. Toujours de la même école, quatre autres élèves ont mis sur pied Agonie, tentant de prouver dans leur document que Montréal est une ville pleine d'action.

Le quatrième et dernier reportage réalisé par l'un des groupes de l'école Montcalm s'intitule L'escalier et démontre que la ville de Montréal est réputée pour ses nombreux escaliers extérieurs. La soirée se poursuit avec la projection des autres films, en tout 14

documents vidéo réalisés par les participants au cours de l'après-midi. Toute une course...

22 heures, la projection terminée, tous les participants se regroupent et partent de leur côté. Ils sont épuisés, mais très heureux d'avoir vécu une expérience inoubliable. "Le fait de vivre un tel défi dans une limite si courte de temps les a mis face à la réalité du monde des communications et leur a donné une volonté de dépassement dans leurs expériences à venir", nous explique madame Ginette Souchereau, professeure à la concentration Art et communication de l'école Montcalm.

Malgré les nombreuses difficultés techniques vécues par certaines équipes, tous nous ont affirmé avoir adoré leur expérience. Ils ont eu la chance d'en apprendre beaucoup et de se promener dans Montréal avec une autre vision, celle qu'ont les membres d'une équipe de production vidéo. Peut-être quelques-uns se seront découverts une vocation lors de cette journée... Il n'y a rien comme la véritable expérimentation, vous savez...



Photo Anik Samson

À l'école Champlain, il importe beaucoup de sensibiliser les enfants au triste phénomène de la pauvreté. Dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté, l'enseignante au primaire Colette Beaudoin et des élèves de tous les niveaux ont participé à la création d'une murale qui leur rappelle la nécessité de partager avec les plus démunis de notre société et d'ailleurs.

La pauvreté: l'affaire de tout le monde



Aïda N'DOYE



Véronique GAGNON

Sherbrooke

Dans la vie, il n'est pas rare de rencontrer des gens égocentriques. Pourtant, ce n'est pas tout le monde qui est ainsi et, à l'école Champlain, ils ne le sont vraiment pas. Le vendredi 22 octobre, nous sommes allées à cette école primaire rencontrer quelques élèves qui ont participé à un projet de sensibilisation au phénomène de la pauvreté. Plusieurs enfants nous ont alors partagé leur vision de cette dure réalité. Selon eux, on ne retrouve pas les personnes défavorisées seulement dans les pays du tiers-monde. À leur avis, il n'est pas rare de retrouver, ici même au Québec, des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté qui n'ont pas toujours les moyens de se payer de nouveaux vêtements et de la nourriture.

Nous avons voulu en savoir plus en demandant à leur professeure Colette Beaudoin si le projet avait bien atteint ses objectifs. Tout d'abord, celle-ci nous a déclaré que c'est depuis maintenant 4 ans qu'elle propose aux élèves de l'école, en octobre, une activité inter-culturelle sur la pauvreté. Elle nous a confié que cette cause lui tient beaucoup à cœur et nous avons pu constater qu'elle n'est pas la seule, car les autres enseignants ont été très réceptifs face au projet. Grâce à eux et à Mme Beaudoin, les enfants ont vécu une journée mémorable. Ils ont eu de la facilité à comprendre la situation de certaines personnes démunies, car ils ont été confrontés à des chiffres réels et à des situations de vie quotidienne, surtout au 2e cycle.

Lors de notre passage à l'école, nous avons rencontré un élève de chaque niveau (de la maternelle à la sixième année). Questionné sur ce qu'ils ont retenu de l'activité, Soraya Ziou, Veda Créveaux ainsi que Joanie Déglise nous ont déclaré avoir appris qu'il faut partager avec les amis. "Il y a plusieurs organismes à but non lucratif qui amassent de l'argent, par exemple Bidonbidou, l'Unicef et Moisson Estrie", nous ont témoigné Benjamin Duchesne et Julie Burney. D'autre part, nous leur avons demandé quelles seraient leurs solutions pour combattre la pauvreté. Ils ont tous répondu qu'il fallait donner à des organismes comme le Partage St-François, Bidonbidou, l'Unicef, les pompiers, Moisson Estrie...

Dans le cadre de cette activité de sensibilisation, les élèves de 4e et 5e années ont créé une murale, exposée au cégep, qu'ils ont nommée "Le Soulier de la fierté". Quant aux élèves de 1re, 2e et 3e années, ils ont également produit une murale qu'on peut voir dans un corridor de leur école. D'après les jeunes artistes, de ces deux murales, on peut retirer le message suivant: "Il faut montrer qu'on peut changer le monde par ce qu'on est et par nos gestes". Par ailleurs, les jeunes de 6e année ont envoyé une proposition de loi au premier ministre Bouchard. Dans leur texte, les jeunes lui suggèrent d'abaisser les taxes, de rénover les abris des pauvres et de donner plus de nourriture aux démunis.

Finalement, voilà sûrement un très beau projet qui mérite d'être imité. Plusieurs autres écoles pourraient réaliser un projet semblable. Les enfants sont conscients de ce qui se passe dans leur entourage et nous croyons que des activités comme celle-ci contribuent à les sensibiliser encore plus. Comment ne pas être d'accord avec eux? C'est par les petits gestes quotidiens que peut-être un jour on viendra à bout de ce terrible fléau qu'est la pauvreté.

Comme sur des roulettes...



Sylvain NOËL



Jérôme GAUDREAU

Sherbrooke

On entend souvent dire par des élèves que l'école est un lieu de perpétuel ennui, où rien n'est intéressant pour les jeunes de notre âge. Par contre, depuis quelque temps, on remarque des efforts de plusieurs écoles de la commission scolaire qui investissent dans la création de parcs-écoles ayant pour but de favoriser la pratique de divers sports tels la planche à roulettes, le BMX ou le patin à roues alignées. Parmi ces projets nécessitant plusieurs milliers de dollars, nous ne pouvons passer à côté de celui du Triplet et de l'école du Phare.

Le skatepark du Triplet

Ce projet, élaboré par des élèves du Triplet, a fait bien du chemin. Au départ, c'est un travailleur de rue qui a demandé à un jeune du Goëland s'il était intéressé à voir la mise sur pied d'un comité composé d'adeptes du skateboard. L'idée est rapidement parvenue aux oreilles de Simon Rancourt-Ladouceur, présentement élève en 5e secondaire à l'école du Triplet.

En compagnie de quelques amis, celui-ci s'est rendu à l'église Marie-Médiatrice où il souhaitait trouver un appui pour la création d'un skatepark à l'école du Triplet. Après avoir entendu le point de vue des jeunes venus le rencontrer, le curé de l'église a accepté de financer une partie du projet en installant dans son église des boîtes destinées à recevoir les dons des paroissiens qui voulaient bien encourager les jeunes. Par contre, ce sont la ville de Sherbrooke et l'école du Triplet qui ont effectué le plus gros apport financier de ce projet qui a coûté 50 000 \$ en tout.

Après s'être occupés du financement et de l'approbation par la ville, les adultes responsables du projet sont revenus voir Simon pour le choix des modules qu'on retrouve aujourd'hui dans le parc de planche à roulettes, ce qu'il a fait avec l'aide de ses amis qui sont, pour la plupart, de fervents amateurs de skateboard. La rampe que l'on peut voir dans le skatepark est celle qui se trouvait auparavant au parc Sangster, où l'on n'exploitait pas son plein potentiel.

Le parc du Triplet, en fonction depuis cet été, fait la joie de tous les jeunes amateurs de skateboard, mais aussi de ceux de rollerblade et de BMX. Tout porte à croire que la création d'un tel parc à cet endroit était une idée géniale, car il semble qu'il n'y ait eu aucune plainte jusqu'ici et tout le voisinage de l'école du Triplet en profite, sans déranger qui que ce soit.

De plus, le parc est utilisé à pleine

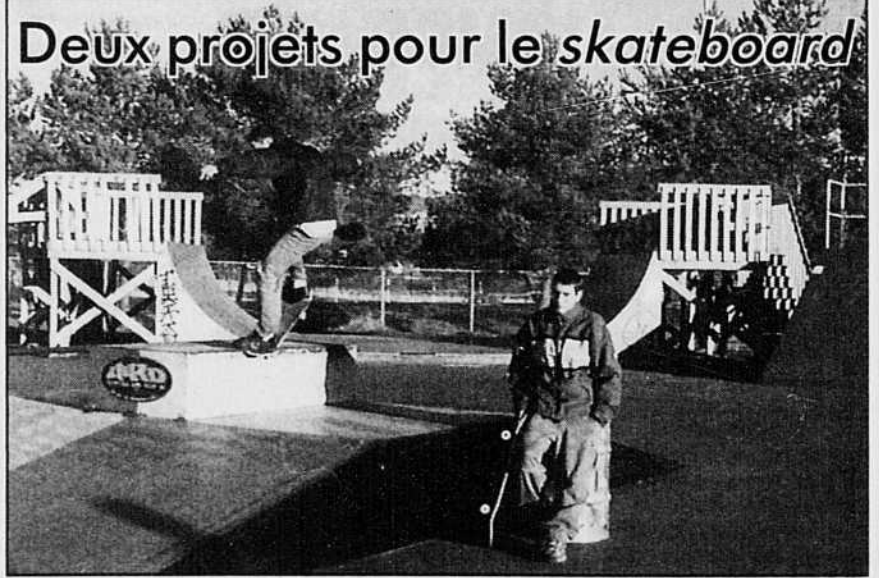


Photo Sébastien Lachance-Picker

Simon Rancourt-Ladouceur (assis), initiateur du projet de parc de planche à roulettes à l'école du Triplet devant les rampes installées sur le terrain de l'école, que fréquente régulièrement le "skateboarder" Antoine Girard (en action), étudiant en soudure au volet professionnel du Triplet.

capacité lors des pauses, les jours d'école, et tous les soirs et fins de semaine. N'étant pas réglementé comme les parcs municipaux, le parc de planche à roulettes est facilement accessible et l'entretien est assuré par Simon Rancourt-Ladouceur, aidé de ses amis. D'ailleurs, il arrive parfois d'y retrouver des adeptes passionnés qui pratiquent leur sport favori jusqu'aux petites heures du matin, les belles nuits d'été.

Le parc-école du Phare

Parallèlement, le projet de parc-école de l'école du Phare est en voie d'être terminé d'ici la fin de l'année scolaire. Le projet a pour but de réaménager le terrain de l'école du Phare pour en faire un parc où l'on peut pratiquer le skateboard, le rollerblade et le BMX, tout en étant entouré d'un merveilleux décor naturel. Composé jusqu'à maintenant d'une statue créée par Clôde Beupré, enseignant en arts plastiques à l'école du Phare, et trois anciens élèves de l'école (Mathieu Malouin, Karl et Kevin Jolin) et d'une butte surmontée de jeunes arbres destinés à limiter la propagation du son pour les voisins de la rue Sara, le projet verra bientôt naître son attrait principal: le skatepark entouré par de beaux arbres et par des buttes de gazon ainsi

que par un sentier de patin à roues alignées.

Voilà plus de 4 ans que Clôde Beupré, soutenu par les différentes directions et l'enseignante Michèle Coriveau, travaille d'arrache-pied avec des élèves pour mettre sur pied ce parc-école qui a connu sa large part d'ennuis financiers et de problèmes d'acceptation de la part des résidents de la rue de l'école. Cependant, il a reçu l'aide des meilleurs skateboarders du Phare pour choisir les modules qui composeront le skatepark, qui est attendu impatiemment par les élèves de l'école depuis plusieurs mois déjà. Il semblerait qu'on vienne à bout de la construction du parc pendant l'année 2000, ce qui était l'échéance initialement prévue.

Comme ces projets en témoignent, les écoles de la région ne manquent pas de personnes prêtes à s'impliquer pour la cause des jeunes. Selon nous, il est essentiel d'appuyer ces gens qui permettent à l'école de devenir plus qu'un lieu d'éducation, car c'est souvent grâce à eux si les élèves deviennent ou restent intéressés à l'école. Alors, il est sensé de croire que plusieurs écoles de la région emboîteront le pas à l'école du Phare et du Triplet en créant eux aussi leur parc-école qui les distinguera des autres écoles de la ville.

EN BREF

Marie-Ève Piché sur l'équipe nationale

Sherbrooke (C. SORIANO/C. DEMERS) - De jeunes espoirs qui excellent dans leurs sports, il y en a beaucoup dans nos écoles... Grâce à leur talent exceptionnel, quatre filles de l'école du Phare, Marie-Ève Piché, Marie-Line Gosselin, Maryline Talbot et Hélène Rousseau, quatre athlètes qui jouent ensemble dans l'équipe élite juvénile 3A provinciale, se sont vu accorder une invitation spéciale pour participer à la sélection de l'équipe

junior féminine du Canada en handball.

La deuxième étape de la sélection a permis à Marie-Eve Piché, 15 ans, d'être sélectionnée sur l'équipe nationale du Canada.

Écrivains en herbe

Sherbrooke (J. ROBIDAS) - Lors du dernier Salon du livre de l'Estrie, en octobre dernier, deux élèves de l'école Mitchell Noémie Gagnon-Lafrenais et Marianne Blanchard ont mérité chacune un prix pour la qualité de leur texte soumis au concours dont le thème était "De toutes les couleurs".

Une maison complètement rasée à Saint-Élie

□ Les premiers soupçons pèsent sur le système de chauffage au bois

Saint-Élie-d'Orford

Le feu a détruit un bungalow en début de nuit, hier, 2598 rue des Jonquilles, dans les limites de Saint-Élie-d'Orford.

Il s'agissait de la seconde maison à être effacée dans un incendie en l'espace de deux jours.

Rappelons que mardi matin, vers 9 heures, les flammes ont complètement détruit l'intérieur de la maison mobile du couple Denis et Diana Bolduc et de leurs deux enfants, 2562 des Tulipes.

Coincidence, les deux maisons sont situées dans le même secteur de Saint-Élie-d'Orford, à environ deux kilomètres l'une de l'autre.

Mais c'est là le seul lien que l'on peut établir entre les deux incidents car on croit à une défectuosité de la sècheuse à linge pour l'incendie de la maison mobile et à un problème d'installation de chauffage au bois, notamment de la cheminée, pour l'incendie du bungalow, hier.

Les flammes au loin

Il était environ 0 h 30 quand les pompiers ont été alertés de l'incendie par le fils de la propriétaire de la maison, Yanick Lareau, âgé de 19 ans.

Mme Sonia Langlois, la propriétaire, se trouvait au travail.

La fumée a tiré du sommeil le jeune homme qui a vu le feu autour de la cheminée du chauffage au bois. Il a aussitôt donné l'alerte aux pompiers et à sa mère qui s'est assurée que les combattants étaient bel et bien en route.

«La situation ne se présentait pas bien. Alors que nous étions en route, nous pouvions apercevoir les flammes dans le ciel. À notre arrivée, la toiture du bungalow était déjà effondrée» a mentionné le lieutenant Daniel Valade.



Pour la seconde fois en l'espace de deux jours, un feu ravage une maison à Saint-Élie d'Orford. Cette fois, l'élément destructeur a frappé au 2598 rue des Jonquilles.

Les sapeurs sont demeurés sur place durant près de trois heures pour s'assurer que tout était bel et bien éteint.

Le Service de police de la région sherbrookoise a assuré la protection de la scène aussi longtemps que les inspecteurs et experts n'avaient pas complété leur travail.

Du Département de prévention des

incendies de Sherbrooke, les inspecteurs Bernard Brisson, Ginette Bélair et Louise Berger se sont rendus rue des Jonquilles pour établir les circonstances du feu, en comprendre le caractère fulgurant et en déterminer la cause.

Possible le chauffage au bois

Les recherches se sont concentrées autour de l'installation de chauffage au bois, notamment de la cheminée qui se dressait à l'extérieur, sur le côté de la maison. Il apparaissait évident que le point d'origine se trouvait dans cette partie du bungalow qui est considéré comme une perte totale.

L'inspecteur Brisson a tenu à rappeler, en ces premiers jours de la saison de chauffage au bois, l'importance d'un avertisseur de fumée. L'occupant de la maison, au moment où le feu s'est manifesté, ne pouvait affirmer catégoriquement si c'était la fumée ou l'avertisseur de fumée qui l'avait tiré du sommeil.

Le message de prévention garde toutefois toute son importance. L'automne et l'hiver, ça dort profondément et souvent, on chauffe toute la nuit.

Il est bon qu'un gardien veille, même s'il est en plastique. L'important est qu'il soit en état de fonctionner.

Les dommages de l'incendie d'hier pourraient se chiffrer aux environs de 75 000 \$.

Après une recherche de quelques heures, les inspecteurs en prévention retenaient toujours un problème du côté de la cheminée. Le feu aurait pris naissance autour de la cheminée, à l'extérieur, pour se communiquer à l'intérieur puis à la toiture.

Cela explique pourquoi il a fallu un certain temps au jeune homme pour s'en apercevoir et pourquoi le feu a ainsi gagné en intensité.

Les semaines se suivent...

Sherbrooke

Sans les bourrasques et la poudrière, la journée d'hier ressemblait fort à celle que les usagers de la route avaient connue le mardi précédent, à travers la grande région des Cantons-de-l'Est.

La ressemblance résidait moins dans le vent et les quantités de neige que dans le nombre d'accidents.

La Sûreté du Québec des postes des MRC de l'Estrie a signalé environ 25 sorties de route.

La plupart du temps, les embardées étaient sans gravité mais commandaient tout de même l'intervention des patrouilleurs pour assurer le service d'ordre et permettre aux remorqueurs de replacer sur la route les vé-

hicules.

Dans deux cas, il y a eu fermeture de route.

Sur le chemin Stratford, entre Stratford et Disraeli, une perte de contrôle a entraîné un camion chargé de bois dans le fossé. L'incident n'a causé aucune blessure.

La route 143, entre la route 247 et l'autoroute 55 tout près de la frontière américaine, a également été fermée à toute circulation de 14 h 44 à 15 h 05.

Un camion transportant des sapins de Noël s'était renversé. Il fallait récupérer et le camion et le chargement.

On a noté une concentration d'accidents du côté d'Eastman, notamment de l'autoroute 10, assez tôt le matin.

Toutefois, des pertes de contrôle, il y en a eu à tout moment, durant toute la journée, surtout sur les routes et les chemins secondaires.

Sur le territoire de la MRC de Sherbrooke, le Service de police de la région sherbrookoise a mentionné que la journée avait été ponctuée d'une dizaine d'accidents dont un avait causé des blessures mineures.

On a parlé de sorties de route, de légères collisions, d'un accident avec un chevreuil et de deux délits de fuite. Le nombre ressemblait à ce que l'on enregistre durant de belles journées d'été.

C'était pas tempête, mais c'était blanc, blanc... comme le ciel de Provence!



Imacom-Daguerre, René Marquis
La neige, la bicyclette, le soleil de Cuba, les plaisirs de l'hiver ou la nostalgie de l'été. Comme la saison froide s'installe irrémédiablement, on en profite ou on rêve au soleil du sud. Ce qui ne doit pas nous faire oublier de modifier nos habitudes de conduite pour rouler en sécurité.

Les employés municipaux de Magog font pression

La circulation pas facile mais possible

Magog

Comme lundi soir, mardi et mercredi, la circulation n'était pas facile partout hier à Magog où les employés municipaux dont le contrat de travail est partiellement devenu caduc le 1er janvier dernier exercent des pressions pour obtenir des offres salariales plus généreuses.

Si le flot des automobiles et des camions s'écoulait à peu près normalement sur les artères principales, il n'en était pas tout à fait de même sur les rues moins achalandées dont la chaussée avait été déneigée mais visiblement à la va-vite. Il était tout de même possible de circuler sans trop de risques, à condition, bien sûr, de ne pas avoir le pied trop pesant sur l'accélérateur et sur le frein et d'être vigilant: des précautions que tout le monde a pris car le nombre des accidents déplorés depuis lundi soir est infime et aucun de ces accidents n'a eu de conséquences bien lourdes.

Un indice de l'exercice de pressions: la neige poussée le long des trottoirs dans le cours du déneigement n'avait été ramassée nulle part, pas même dans les parcs de stationnement municipaux, et tout laissait croire qu'on comptait sur le redoux prévu aujourd'hui et demain pour la faire disparaître.

Que les employés municipaux jugent insuffisante la hausse de salaire annuelle de 1,5 pour cent proposée par Magog pour la période comprise entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2003 ne les a pas empêchés d'aller réparer au cours de la nuit de mercredi à hier, donc en dehors de leurs heures habituelles de travail une conduite d'aqueduc crevée. De l'avis d'un riverain de la rue Tarrant où le bris s'est produit, la réparation n'a pas pris plus de temps qu'à l'ordinaire et elle a été faite selon les règles de l'art.

Le Conseil des services essentiels suit l'évolution de la situation de près. Il a pris contact avec le local 1054 du Syndicat canadien de la fonction publique afin de s'assurer que les Magogois ne souffriront pas indûment de l'exercice de pressions et que tout problème nécessitant une intervention d'urgence sera rapidement résolu.

objectif
800 000 \$

720 000
640 000
560 000
480 000
420 000
324 475
245 375
160 000
80 000

Centraide
Estrie
1150, rue Belvédère Sud
Sherbrooke (Québec)
J1H 4C7

merci
de prêter
main-forte

LE DON DE CHANGER LES CHOSES

La Maison de la Famille de Sherbrooke
a traité 478 dossiers de familles
impliquant 1 134 adultes
et 3 691 enfants.

10211

VILLE DE MAGOG

TERRAINS À VENDRE

(secteur résidentiel - prêts à bâtir)

LA VILLE DE MAGOG DÉSIRE VENDRE PAR SOUMISSIONS PUBLIQUES LES TERRAINS SUIVANTS :

Lots 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395 et 396.

Ces terrains vacants sont situés sur la rue Fraser, entre les rues Eddy et Saint-Mathieu (à l'exception du lot 367). Ils sont situés dans la zone d'habitation R-106.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du lundi 15 novembre 1999 au service de la promotion du milieu (hôtel de ville), aux heures d'ouverture des bureaux :

Lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

La Ville de Magog ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Les soumissions dans les enveloppes scellées adressées à l'endroit suivant et dûment identifiées « Vente de terrains - rue Fraser » seront reçues jusqu'au mardi 7 décembre 1999, à 11 h

Ville de Magog
Service du Greffe
Att. : Me Martine Savard, greffière
7, rue Principale Est
Magog, Québec
J1X 1Y4

Les soumissions seront ouvertes publiquement le mardi 7 décembre 1999 à 11 h au bureau du Service du Greffe.

Seules les soumissions remplies à partir des documents de soumission préparés par la Ville seront acceptées.

INFORMATIONS : 1-819-843-2880

03944

Opinions

EDITORIAL

Au sommet de la mondialisation



Dany GRONDIN

Qu'ont en commun les producteurs de lait québécois, les travailleurs canadiens de l'automobile, de l'industrie pharmaceutique, de la haute technologie et des communications en cette fin de mois de novembre, selon vous?

Et bien, ils sont de ceux qui suivront avec beaucoup d'intérêt, dans quelques jours, la rencontre très attendue de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) à Seattle dans l'État de Washington où se réuniront les ministres du commerce des 135 pays membres.

C'est que cette rencontre "préparatoire" à une nouvelle série de négociations qualifiée de "cycle du millénaire" pourrait avoir le pouvoir de faire disparaître, de créer ou de préserver des milliers d'emplois ici au Québec, comme partout ailleurs dans le monde.

En fait, les ministres du commerce se sont donné comme mission de modeler le commerce mondial du prochain siècle. Leur objectif étant d'étendre l'autorité de l'OMC. Qu'entend-on par étendre l'autorité? Il s'agit de trouver le moyen d'ouvrir davantage les marchés, autant ceux des marchandises, des services et des produits agricoles et ce, tout en poursuivant l'élimination des entraves à leur libre circulation.

Il n'est pas étonnant que les travailleurs québécois et canadiens s'intéressent de près à ce qui se passera là-bas. Un em-

ploi sur trois au Canada dépend directement de l'exportation de nos produits. Et nous ne sommes pas les seuls. On estime que depuis 45 ans, partout à travers le monde, la valeur du commerce international s'est multipliée par 15. Et dire que, selon le magazine l'Actualité, deux Québécois sur trois ignorent encore ce qu'est l'OMC.

Faisons donc ensemble un bref historique. L'OMC a été créée en 1995. Cet organisme est venu succéder à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) dont nous avons beaucoup entendu parler surtout lors de l'Uruguay Round. C'est la "police" du commerce international. Bien qu'elle soit encore moins connue que d'autres organisations internationales, l'OMC s'apprête pourtant à devenir un des plus puissants moteurs multilatéraux qui existent en ce bas monde.

Il va sans dire que la plus grande majorité des échanges commerciaux entre les États se fait en toute harmonie. Il arrive toutefois que certains conflits émergent. C'est pour cela que l'OMC a été créée. Voici quelques exemples de décisions qu'elle pourrait rendre prochainement dans des dossiers concernant certains de nos concitoyens.

L'OMC pourrait ainsi, dans les prochains jours, donner raison à l'Union européenne qui refuse d'importer de l'amiante fibreuse pour des raisons de santé. On ne se cachera pas qu'une décision semblable affectera notre industrie de l'amiante qui se verra ainsi interdire l'accès au marché européen. Rappelons-nous que 3000 emplois sont rattachés à cette seule industrie.

L'OMC doit aussi se pencher sur la pertinence commerciale, dans un contexte de mondialisation bien sûr, du fameux Pacte de l'automobile adopté pour protéger l'industrie canado-américaine de l'automobile contre les attaques de l'industrie japonaise. Le secteur des produits pharmaceutiques surveille lui aussi de très près ce qui s'en vient puisqu'il est en attente d'un jugement dans le dossier des brevets.

Ce qui préoccupe encore plus pourtant les intervenants qui s'intéressent à la rencontre de la semaine prochaine touche davantage les décisions que prendra l'OMC dans les dossiers de l'agriculture (fera-t-on tomber complètement les barrières qui protégeaient jusqu'ici nos emplois agricoles?), des entreprises commerciales d'État (les Américains considérant leur monopole comme favorisant des distorsions sur les marchés) et de l'industrie culturelle.

Évidemment, les supporteurs de la libéralisation des échanges jubilent à l'approche de cet événement d'envergure. Il n'en va pas nécessairement de même pour ceux qui s'opposent à une mondialisation sans visage humain.

Que reste-t-il à faire?

D'abord, fixer nos priorités au plan national et, ensuite, négocier serré puisque c'est ainsi que fonctionne l'OMC. Il faut donc bien savoir ce que l'on désire pour les années à venir avant de se présenter à Seattle le 30 novembre prochain.

LETTRE OUVERTE

D'abord le pot...

Monsieur Michel Morin
Éditorialiste
La Tribune

Pour faire suite à votre éditorial sanglant à propos du groupe CITES, permettez-moi d'émettre un commentaire de citoyen payeur de taxes, et de lecteur de La Tribune.

Votre façon d'écrire ressemblait davantage à un règlement de compte (lequel, ça, je l'ignore...) qu'à un éditorial. Personnellement, je vois d'un très bon oeil la création d'un tel regroupement, quoique je ne suis pas nécessairement d'accord avec chacune de ses politiques; je dis bien politiques car comme vous le mentionnez dans votre éditorial (et là je vous approuve), n'ayons pas peur des mots, c'est une forme de groupe politique. Et alors???? A part du fait qu'ils prétendent être apolitiques dans leur démarche, que peut-on reprocher à ces individus? Qu'ils soient critiques face à la façon que la ville dépense nos taxes? Qu'ils s'interrogent sur la pertinence d'un méga-projet tel que "La Cité des Rivières"? Comme citoyen de Sherbrooke, je me sens très à l'aise et même privilégié que des personnes d'expérience qui connaissent les méandres de la politique s'impliquent ainsi dans "nos affaires" municipales

(alors que plusieurs ne font rien sauf critiquer les gestes de ceux qui essaient de faire quelque chose). Et même si cela devait mener à la formation d'un nouveau parti politique, je n'y voit aucun inconvénient.

Ceci étant dit, ça ne m'empêche pas de croire que le projet "Cité des Rivières" est un projet d'avenir qui pourrait devenir la pierre angulaire du développement harmonieux de la ville de Sherbrooke. Mais à la condition de bien veiller à chaque étape de son développement pour éviter que cela devienne un éléphant blanc; et je crois qu'un groupe comme "CITES" est bien placé pour faire ce genre de surveillance.

Finalement, je souhaiterais, comme lecteur de votre journal, qu'on ne condamne pas aveuglément des citoyens fort honorables qui ont l'intelligence de s'interroger et le courage de s'impliquer face aux politiques municipales proposées (et parfois imposées subtilement); j'aurais apprécié un éditorial critique et juste sur le sujet pour stimuler les lecteurs dans leur réflexion.

Bien à vous

Denys Leclaire
citoyen de Sherbrook

... puis les fleurs

M. Jacques Jubinville,
M. Camille Fortier,

En prenant connaissance du journal La Tribune du jeudi 4 novembre et vendredi 12 novembre, comme de nombreux lecteurs de ce journal, je fus fort surpris des attaques de ces deux ex-échevins de la Ville de Sherbrooke à l'égard de l'éditorialiste qu'est M. Michel Morin. Pour débiter, je dois vous souligner que chacun a droit à son opinion mais la politesse veut que quand on n'est pas d'accord, surtout avec des gens qui ont été sur des postes importants, il y ait quand même un minimum de politesse.

Ayant été maire durant plusieurs années de la ville de Windsor, j'ai très bien connu M. Fortier comme échevin de Sherbrooke mais en prenant connaissance de sa sortie le 4 novembre passé dans le journal La Tribune contre M. Morin, je dois avouer que ce n'est pas le M. Fortier que j'ai connu avec ses propos pas trop polis comme «les décisions à la Morin», «Morin devrait le réaliser», «Morin semble le laisser croire», etc... Pour ma part, un tel langage me paraît manquer de civisme de la part de M. Fortier.

(...)Comme il faut avoir du front pour parler de la sorte car le journal La Tribune est un journal sérieux et très intéressant à lire. De plus, M. Morin est un journaliste d'expérience et un très bon éditorialiste. (...)Ce que j'aime de M. Morin, c'est que dans sa réplique il s'est permis de vous nommer M. Fortier. Ne serait-ce que par respect. Tant qu'à La Tribune libre de M. Jacques Jubinville de vendredi le 12 novembre, j'aime autant ne pas en parler...

Je vous souligne, Messieurs, que les éditoriaux dans tous les journaux ne sont pas toujours écrits pour envoyer des fleurs mais plutôt pour donner l'opinion des éditorialistes aux lecteurs car ils possèdent beaucoup d'expé-



Camille Fortier

ce pour renseigner les gens. (...)Messieurs, je vous suggère de prendre connaissance des journaux de Montréal et vous verrez que la plupart des éditorialistes n'y vont pas avec le dos de la cuillère et je vous souligne que M. Morin est beaucoup plus modéré.

(...)MM. Fortier et Jubinville, comme ex-échevins et comme ex-candidat à la mairie de Sherbrooke pour ce qui est de M. Jubinville, sachez que lors d'une élection, les payeurs de taxes sont les seuls qui décident qui sont les meilleurs candidats pour les représenter et ils ont décidé avec majorité d'élire M. Jean Perrault. Ce dernier est maintenant le seul maire de la ville de Sherbrooke et je le félicite pour son beau travail qui fait bien avancer la ville de Sherbrooke.

Marcel Noël
Windsor



RÉPLIQUE

Pour améliorer la démocratie

M. Raymond Tardif
Président et éditeur
La Tribune

Monsieur,

J'ai lu l'article paru dans La Tribune du 17 novembre dernier concernant une coalition d'organismes qui s'élèvent contre la "banquarisation" de Desjardins et j'aimerais ici apporter quelques précisions à ce sujet.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que les changements en cours dans le Mouvement Desjardins visent à lui donner les moyens de continuer à servir ses membres de façon efficace, sur tout le territoire québécois, de même qu'à assurer la pérennité des caisses dans un contexte où la concurrence se fait de plus en plus forte.

Tous ces changements se font dans le souci de préserver et même d'accroître le caractère coopératif du Mouvement Desjardins. Le Comité de révision des structures, qui propose aujourd'hui aux caisses la création d'un seul organisme de soutien (une fédération unique) pour tout le Québec, a travaillé à partir d'un préalable qui devait transcender tous les autres objectifs visés: "le respect de la distinction coopérative du réseau et la promotion de son fonctionnement démocratique, notamment par un accroissement de la participation des dirigeants élus et une amélioration de la représentation des caisses".

C'est pourquoi le comité propose aujourd'hui un modèle qui améliorera la démocratie dans le Mouvement, les caisses étant représentées plus directement et plus équitablement au conseil d'administration de la nouvelle fédération et exerçant un meilleur contrôle sur cette dernière.

De même, contrairement à ce qu'affirment les membres de la coalition, la réforme proposée ne changera rien aux pouvoirs des membres des caisses, qui auront toujours la responsabilité de prendre les décisions qui leur reviennent concernant l'organisme coopératif qui leur appartient, leur caisse. Les membres seront toujours propriétaires de leur caisse. Ce droit de propriété leur est conféré par la loi

- et la nouvelle structure ne propose à cet égard aucun amendement à la loi.

Il importe d'ailleurs ici de bien différencier deux dossiers qui sont confondus par les porte-parole de la coalition et pour lesquels les façons de procéder sont différentes. En premier lieu, lorsque les dirigeants élus des caisses locales en arrivent à la conclusion qu'il serait dans l'intérêt de leur caisse et de ses membres de se regrouper avec une ou des caisses voisines, ils doivent obligatoirement, en vertu de la loi, convoquer une assemblée générale extraordinaire sur le sujet. Pour que le projet de regroupement puisse aller de l'avant, il doit être approuvé par les 2/3 des voix exprimées par les membres de chacune des caisses impliquées. On ne saurait donc parler de "fusions forcées".

Lorsque les membres décident alors d'aller de l'avant, comme ce fut le cas dans de nombreuses localités au Québec ces dernières années, ils ne le font certes pas pour se "priver" de leur caisse. Ils acceptent plutôt de faire désormais partie d'une coopérative plus grande, dont ils deviennent tous membres à parts égales. Ils disposent dans cette coopérative élargie du même droit de vote et peuvent toujours s'y faire élire à un poste de dirigeant ou dirigeante bénévole. De même, dans la plupart des cas, les caisses qui se regroupent négocient une représentation de chacune des localités au sein du nouveau conseil d'administration.

Les membres gagnent donc une caisse plus forte, en mesure de leur offrir une plus large gamme de services et de mieux appuyer les projets du milieu. La pérennité de leur caisse est dès lors mieux assurée à long terme.

En second lieu, ce qui sera soumis au vote des délégués des caisses réunies dans le cadre d'assemblées générales de leurs fédérations le 4 décembre prochain, c'est le projet (et ce projet seulement) de constitution d'une fédération unique à laquelle seraient désormais affiliées toutes les caisses du Québec. Cette nouvelle fédération serait issue de la fusion de l'ensemble des fédérations actuelles et de la Confédération.

La restructuration des organismes de soutien concerne donc l'organisa-

tion des services dispensés aux caisses et le contrôle des caisses sur le ou les organismes qui les dispensent. Cela ne touche pas directement les membres des caisses qui continueront comme avant à faire affaire avec leur coopérative peu importe ce qui sera décidé le 4 décembre prochain.

Quant aux caisses d'économie, les dirigeants du Mouvement tout autant que les membres du Comité de révision des structures reconnaissent la complémentarité entre caisses de territoire et caisses de groupe. Dans la nouvelle structure qui est proposée, la spécificité des caisses de groupe est reconnue et une place spécifique leur est faite. Nous sommes donc très loin de l'intention de "larguer" les caisses d'économie hors du Mouvement Desjardins.

La réalité ne correspond donc pas au portrait très sombre et exagérément pessimiste brossé par les porte-parole de la coalition. Soit, le Mouvement Desjardins est au cœur d'un important processus de changement et le changement n'est jamais facile car il bouscule les habitudes acquises. Mais ce changement n'en est pas moins nécessaire et je suis convaincu, comme le sont aujourd'hui un grand nombre de dirigeants et dirigeantes de caisses, que notre Mouvement en sortira encore plus fort.

Récemment, le président de Solidarité rurale du Québec, M. Jacques Proulx, lui aussi concerné par l'avenir des caisses en milieu rural, écrivait (Le Soleil du 12 novembre 1999) que "le statu quo et la résistance au changement ne mènent nulle part". Il réaffirmait ensuite sa conviction en la capacité des communautés locales à trouver les solutions originales qui leur conviennent quant à l'avenir de leur caisse et se disait convaincu que c'est dans un échange du haut vers le bas et du bas vers le haut dans le Mouvement Desjardins que nous allons trouver la façon de réussir notre réforme. C'est certes là une attitude constructive que l'on souhaiterait voir se répandre dans toutes les régions du Québec.

Veuille agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président
Claude Béland

ADMINISTRATION	RÉDACTION	PUBLICITÉ	TECHNOLOGIE	PRÉ-IMPRESSIION & PRODUCTION	COMPTABILITÉ	TIRAGE						
Raymond Tardif Président et éditeur	René Morin Vice-président Finances et administration	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Maurice Cloutier Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Michel Poulin Adjoints au directeur	René Béliveau Conseiller	André Roberge Directeur	Steve Rancourt Michel Dayon Adjoints au directeur	Daniel Gévy Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit	André Custeau Directeur	Serge Nadeau Adjoint au directeur

Procès de trois agents de la Sûreté du Québec de Cowansville

Un policier, mais deux rapports opposés

Granby (PC)

Le policier Jean-François Cloutier aurait rédigé, à 11 jours d'intervalle, deux rapports contradictoires au sujet du taux d'alcool présent dans le sang de Sophie Brodeur au moment de son accident qui a fait trois blessés à Sutton, le 1er janvier 1997.

Ces deux rapports ont été déposés en preuve hier par la Couronne lors du procès de trois policiers de la SQ de Cowansville, Marcel Brodeur, Pierre Boileau et Pierre-Yves Déragon, accusés d'entrave à la justice.

Des accusations de fabrication et d'usage de faux pèsent aussi contre Pierre-Yves Déragon alors qu'une autre accusation d'usage de faux pèse contre Marcel Brodeur.

L'auteur des rapports déposés hier, Jean-

François Cloutier, écrit que le taux d'alcool de la fille du policier Marcel Brodeur ne dépassait pas la limite permise de 80 mg par 100 ml de sang. Or, dans un premier rapport déposé plus tôt cette semaine et datant du 11 janvier 1997, ce même policier indiquait que le taux d'alcool de Sophie Brodeur était de 110 à 120 mg par 100 ml de sang.

Les deux rapports se basent sur les mêmes échantillons d'haleine pris à 1h18 et à 1h44 le 1er janvier 1997. M. Cloutier, qui agit comme témoin de la Couronne au procès, subira lui aussi un procès relativement à cette affaire.

Document favorable à la fille

Peu après l'accident, Marcel Brodeur, un policier de la SQ de Cowansville, engage Me Claude Boulet pour défendre les droits de sa fille.

«Il m'a dit que sa fille avait fait l'objet d'une

arrestation pour conduite avec facultés affaiblies. Il m'a informé qu'il y avait deux tests d'ivresse-mètre qui ont été faits par Jean-François Cloutier», a indiqué l'avocat interrogé par le procureur de la Couronne, Me Josée Grandchamp, hier après-midi.

Me Boulet accepte de représenter Sophie Brodeur et se rend, le 20 mai 1997, au bureau de la Couronne pour prendre connaissance de la preuve. Fouillant dans le dossier, l'avocat se rend compte qu'il y manque un des deux rapports d'alcootest dont Marcel Brodeur lui a fait mention. «Quand j'ai pris connaissance de la preuve, j'ai eu une surprise car il manquait un rapport. Je n'avais jamais vu ça en 16 ans de pratique!» s'est-il exclamé devant les jurés.

Le lendemain, soit le 21 mai, Marcel Brodeur se rend au bureau de l'avocat de sa fille pour lui

remettre un deuxième rapport d'alcootest. «Je lui ai demandé d'où les documents provenaient, il m'a dit qu'il les avait trouvés dans son pigeonier, indique Me Boulet. Les documents qu'il m'a remis - des documents disculpatoires - sont favorables à sa fille.»

Le 22 mai, le policier Pierre-Yves Déragon, qui se trouvait avec l'agent Jean-François Cloutier lors de l'accident du 1er janvier, rencontre le procureur de la Couronne de Cowansville, Me Michel Saint-Cyr, que la défense a interrogé avant hier. Il veut se dissocier de certains éléments inclus dans la version des faits présentée par Jean-François Cloutier. M. Déragon remet ses déclarations écrites au procureur le lendemain.

Prévue pour le 10 juin 1997, la cause de Sophie Brodeur a été reportée au 19 septembre, date où la plainte a finalement été retirée.

Accusé pour une affaire de sexe avec une fillette

Sherbrooke

Philippe Dumais, âgé de 47 ans, a été inculpé d'incitation d'une fillette de 7 ans à lui faire un attouchement sexuel en juillet 1997 dans un boisé, à Magog.

Il avait été traduit hier devant le juge Michel Côté de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Défendu par Me Patrick Fréchette, le prévenu a été élargi sur un engagement de ne pas communiquer avec la fillette et sa famille, ne pas se présenter à moins de 500 mètres de l'école de cette dernière, ne pas se trouver avec des mineurs sauf en compagnie de personnes responsables ainsi que se rapporter à CIVAS-Estrie pour une évaluation et des traitements si nécessaire.

Ces conditions avaient été soumises à l'appréciation du tribunal par le procureur Hélène Fabi.

Le prévenu devra revenir devant le tribunal le 7 décembre pour la poursuite des procédures.

Selon une source policière, la fillette était gardée une journée par un homme qui l'a amenée au parc et ensuite dans un boisé où il se serait exhibé et lui aurait demandé de lui toucher, ce qu'elle a refusé carrément de faire.

On lui a ensuite offert une poupée Barbie en demandant de ne pas parler de cet épisode.

L'incident est revenu à la surface récemment alors que la fillette en a parlé à une cousine et cela est venu aux oreilles de ses parents qui ont porté plainte. L'enquête policière a conduit à l'arrestation de Dumais.

Il obtient un sursis de sentence malgré ses nombreux méfaits

Sherbrooke

Après avoir tourné le dos à un passé lourd et s'être engagé dans des voies acceptables, Luc Landry, âgé de 41 ans, a bénéficié d'un sursis de sentence de deux ans moins un jour à être purgé dans la collectivité avec une mise à l'épreuve pendant trois ans.

Cette condamnation lui a été imposée hier par le juge Michel Côté de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Landry a obtenu cette peine avec un sursis pour un cambriolage dans un commerce le 30 septembre 1997, à Coaticook, un vol, une supposition de personne, des voies de fait et des menaces le 6 février 1998, à Magog, sa présence à bord d'un véhicule pris sans consentement le 6 août 1998 ainsi que pour la transmission à une policière de

menaces envers un détective le 7 août 1998, à Sherbrooke.

Me Michel Dussault avait soumis que son client rendu à un tournant de sa vie a effectué un virage à 180 degrés et maintient le cap depuis plus d'un an sur des objectifs rassurants.

Il a noté que l'accusé avait pris goût à une vie rangée, est en voie de réintégrer le marché du travail et s'adonnait à un entraînement physique intensif sous la supervision d'un policier de la SQ.

Me Dussault a ajouté que la nouvelle voie dans laquelle son client est engagée permettait de lui faire confiance.

Il a dit qu'une peine dans la collectivité lui apparaissait appropriée pour l'inculpé.

Le procureur Charles Crépeau était prêt à appuyer cette recommandation même si le processus de changement du prévenu n'est pas encore bien long.

Les problèmes de Landry avec la justice remontent à 1993 et ce dernier a écopé de plus condamnations jusqu'à 1997.

Le juge Côté a accordé une peine avec sursis à l'accusé en lui rappelant toutefois qu'un manquement à ses conditions l'exposent à purger le reste de sa peine à la prison plutôt que dans la collectivité.

D'après la police, le commerçant de Coaticook s'était fait voler par trois individus sept tronçonneuses, une débroussailluse et des vêtements de cuir après qu'on ait brisé la vitre de la porte avec une hache.

Le magasin de Magog avait été victime du vol de huit montres, son agent de sécurité a été bousculé et menacé et le suspect a donné le nom d'une autre personne.

Le magasin ouvre tôt, samedi, dès 8 h dimanche, dès 9 h

SEARS

LE CHOIX du gérant

FIN DE SEMAINE

Prix en vigueur les samedi 20 et dimanche 21 novembre 1999

POUR VOTRE MAGASINAGE DES FÊTES

Nos magasins sont ouverts tous les soirs du lundi au vendredi jusqu'à 21 h

Samedis : 8 h à 17 h Dimanches : 9 h à 17 h

Rabais 25%

TOUS LES ARTICLES STAR WARS^{MC} DE PLUS DE 14,99

Profitez de ces rabais de proportions intergalactiques!

Le choix varie suivant le magasin. MC et © 1999 Lucasfilm Ltd. Tous droits réservés. Usage autorisé

Rabais 40%

JEU HAPPY VALLEY DE 23 PIÈCES

L'ensemble comprend écurie avec poignée, poupée 'cowgirl', poney Snowflake à remonter et plus. 4 ans et plus. N° 79217. Rég. Sears 19,99. 11⁹⁹

Jouets dans certains magasins seulement

Rabais 40%

TOUS LES PATINS À ROULETTES ALIGNÉES BAUER^{MD}, CCM^{MD} ET ULTRA-WHEELS^{MD} EN STOCK

Le choix varie suivant le magasin

*Marque de commerce de CCM Holdings 1999 Inc. SPORT MASKA Inc. Usager inscrit

Jeans en denim de grandes marques à prix ordinaires pour hommes et femmes en solde

Grand choix de styles et de couleurs.

Sauf les marques Guess et Calvin Klein^{MD}, dans la limite des stocks. Le choix varie suivant le magasin

Rabais 30%

TOUS LES ENSEMBLES POUR NOUVEAU-NÉS ET BÉBÉS

Pantalons, salopettes, combinaisons. Grand choix de couleurs et de styles. Tailles 3-24 mois. Rég. Sears 7,99-49,99. Ch. 5,59-34,99

Le choix varie suivant le magasin

Rabais 25%

SOUTIENS-GORGE ET CULOTTE WONDERBRA^{MD}

Y compris Dessous discrets, collections Design et sport. Rég. Sears 12,50-34 S. Choc. 9³⁷-25⁵⁰

Rabais 7\$

ASSORTIMENT DE TELETUBBIES^{MC} LUMINEUX

Lorsqu'on les serre, leur ventre s'illumine et une image y apparaît. 6 mois et plus. N° 51356. Rég. Sears 19,99. Ch. 12⁹⁹

Rabais 40\$

VÉHICULE RADIOGUIDÉ TURBO TANTRUM

Véhicule qui tourne, fait des tonneaux, des torsions, des cabriolets et bien plus. 8 ans et plus. N° 80005. Rég. Sears 119,99. 79,99

Tous les vêtements d'extérieur à prix ordinaires sont en solde!

Grand choix de vêtements d'extérieur pour hommes, femmes et enfants.

Dans la limite des stocks. Le choix varie suivant le magasin

Rabais 30%

CHAUSSURES DE TRAVAIL TOUT-ALLER POUR FEMMES

Rég. Sears 9,99-69,99. 6,99-48,99

Rabais 40%

PULLS POUR FILLES À ENCULURE MONTANTE ET MANCHES RAGLAN

En olive, aubergine, anthracite et naturel. Tailles P-G. Rég. Sears 24,99. Ch. 14⁹⁹

Des couleurs peuvent faire défaut

Rabais 600\$

SCIE À TABLE CRAFTSMAN^{MD} 10 POUÇES

Quelle affaire! 30 x 24 po, à guide Laserline à auto-alignement. N° 27299. Rég. Sears 1499,99. 899⁹⁹

Rabais 30%

LITERIE STAR WARS

Grand choix de motifs. Pour lits 1 et 2 places. Rég. Sears 59,99-69,99. 39⁹⁹-48⁹⁹

Pulls d'automne et pour les fêtes à prix ordinaires en solde!

Grand choix de pulls pour hommes, femmes et enfants.

Sauf les modèles Evan Picone et La mode essentielle^{MD}. Dans la limite des stocks. Le choix varie suivant le magasin

moitié prix

HAUTS COURT CLUB^{MD} NEIGE-MOLLE^{MD} À COURTE GLISSIÈRE

Pour hommes. Très colorés. En molleton de polyester; grand choix de couleurs. P-TG. Rég. Sears 39,99. Ch. 19,99

moitié prix

LIQUIDATION DE CHAUSSURES TENDER TOOTSIES^{MD} POUR FEMMES

Grand choix de modèles. Rég. Sears 34,99-39,99. Paire 17⁴⁹-19⁹⁹

Le choix varie suivant le magasin. Dans la limite des stocks

Rabais 20%

COUVRE-LIT MATELASSÉ

Super rabais juste à temps pour les fêtes. 1 place-G 2 places. N° 77642. Rég. Sears 79,99-99,99. Ch. 63⁹⁹-79⁹⁹

Rabais 250\$

DUO KENMORE^{MD} À CHARGEMENT DEVANT

Laveuse. Cuve en acier inoxydable. Niveau d'eau variable. Rég. Sears 1099,99. 949,99

Tous les vêtements de sport à prix ordinaires sont en solde!

Grand choix de vêtements de sport pour hommes, femmes et enfants.

Y compris les modèles Nike^{MD}, Boca^{MD} et plus! Dans la limite des stocks. Le choix varie suivant le magasin

Rabais 310\$

RÉFRIGÉRATEUR KENMORE 18,1 PI³

Tablettes coulissantes à rebord. N° 68862. Rég. Sears 1199,99. 888⁹⁹

moitié prix

PANTALONS SPORT B.H.C.^{MD} EN COTON POUR HOMMES

Tailles 32-40. Rég. Sears 19,99. Choc. 9⁹⁹

Voyez les autres bons achats dans notre cahier de fin de semaine!

Achats sur place seulement. Certains articles ont peut-être été déjà soldés au cours de la semaine dernière

SEARS

Copyright 1999. Sears Canada Inc.

NP1132799

0914

National

Jugement niant la nécessité de la prédominance du français dans l'affichage

Québec va en appel

Michel HÉBERT
Québec (PC)

Le gouvernement Bouchard porte en appel devant la Cour supérieure le jugement de la Cour du Québec niant la nécessité de la prédominance du français dans l'affichage et la publicité commerciale.

Dans l'avis d'appel rendu public par la ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, Linda Goupil, à Québec, hier, le gouvernement dit avoir décelé «des erreurs» dans la récente décision de la juge Danielle Côté.

Le gouvernement croit aussi que la juge Côté a fait une «appréciation erronée» de la portée et de l'autorité des jugements de la Cour suprême sur la constitutionnalité de la Charte de la langue française et, conséquemment, de ses dispositions sur l'affichage et la publicité commerciale.

Bref, le gouvernement l'accuse d'avoir «erré» en prétendant que la prédominance du français dans l'affichage n'est plus de toute première nécessité, comme ça l'était en 1988.

«Les nécessaires stabilité et prévisibilité du droit dans une société démocratique, particulièrement en matière constitutionnelle, requièrent que l'autorité d'un précédent ne puisse être mise en doute par le seul écoulement du temps. (...)

«La Cour du Québec ne pouvait donc écarter les conclusions de la Cour suprême du Canada portant sur la nette prédominance du français pour le seul motif que ces jugements ont été prononcés 11 ans plus tôt», précise le document ministériel.

Dans son avis d'appel, la ministre Goupil demande donc que «le jugement de la Cour du Québec soit infirmé, que les articles 58 et 205 de la

Charte de la langue française soient déclarés constitutionnellement valides et opérants».

Le 20 octobre dernier, la juge Danielle Côté a rendu un jugement favorable à Les Entreprises W.F.H. ltée, estimant que le gouvernement n'avait pas fait la preuve de la nécessité actuelle d'asseoir légalement la prédominance du français dans l'affichage. Cette victoire de ces commerçants anglophones de l'Estrie avait enchanté les groupes de pression anglophones mais laissé le gouvernement bouche bée.

Un avis acerbe

Hier, comme promis, il a répliqué. Acerbe, l'avis du ministère de la Justice souligne en gras que «les motifs et les conclusions» de la juge Côté sont «mal fondés en droit».

Le ministère rappelle que, en 1988, dans les arrêts Ford et Devine, «la Cour suprême a elle-même formulé la norme de la nette prédominance du français dans l'affichage public et la publicité commerciale et a clairement statué sur sa constitutionnalité, tant en regard de la liberté d'expression que du droit à l'égalité».

Cette norme a été intégrée dans la Charte de la langue française «afin de garantir à la loi une sécurité juridique maximale», précise le ministère.

Québec estime aussi que la Cour suprême, en statuant sur la constitutionnalité de la nette prédominance du français, «énonce un précédent qui fait autorité lorsque, comme tout autre tribunal, la Cour du Québec est appelée à se prononcer sur le même point de droit».

Or, selon le ministère de la Justice, la juge Côté a réduit les décisions de la Cour suprême «tout au plus à une opinion hypothétique dont l'autorité se serait éteinte au seul motif du temps écoulé.»

Une audience publique pour réagir à une plainte de manque d'infirmières

Lia LEVESQUE
Montréal (PC)

Le Conseil des services essentiels a accepté de tenir une audience publique, jeudi prochain, à la suite d'une plainte de la Fédération des infirmières concernant le manque d'infirmières dans une quinzaine d'hôpitaux et CLSC du Québec, ces derniers mois.

La Fédération des infirmières du Québec (FIQ) avait déposé sa plainte ces derniers jours devant le Conseil parce qu'elle estimait que les directions d'établissement ne respectaient pas le nombre minimal d'infirmières requis dans les départements ou services, dans 15 établissements de santé du Québec qu'elle avait ciblés.

Ce sont ces 15 établissements qui ont été convoqués hier soir par le Conseil des services essentiels, avec leur syndicat, les régies régionales de la santé, le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Ordre des infirmières, le Conseil provincial des malades et la FIIQ.

Dans sa plainte, la FIIQ reprochait «plusieurs infractions» à chacun de ces employeurs, essentiellement de ne pas avoir eu suffisamment d'infirmières en poste pour assurer les services à la population, expliquait en entrevue avec la Presse canadienne l'avocate de la fédération syndicale, Me Christine Longpré.

Techniquement parlant, la plainte allègue que les 15 employeurs visés n'auraient pas respecté un article du Code du travail, parce qu'ils auraient

«modifié les normes applicables à l'accès aux services et à leur prestation, ce que le Code du travail prohibe clairement, même dans le contexte d'un conflit de travail».

De Gatineau à Roberval

À titre d'exemple, la FIIQ a dénoncé 54 fois le centre hospitalier de Gatineau pour cause de manque de personnel infirmier, dont 14 fois à l'urgence, entre le 20 juillet et le 22 septembre.

L'Hôtel-Dieu de Roberval fait l'objet de 28 «manquements», tous à l'urgence de l'hôpital, entre le 5 septembre et le 4 octobre.

Les infirmières avaient décidé de se plaindre ainsi des employeurs, afin de démontrer par l'absurde qu'eux-mêmes ne respectaient pas leur propre liste de services essentiels et que les infirmières étaient souventes fois en nombre insuffisant.

Les infirmières de la FIIQ ont été lourdement pénalisées lors de leur grève illégale de 23 jours, l'été dernier, non parce qu'elles ne respectaient pas les services essentiels mais parce que leur débrayage était illégal. Le syndicat avait tenu à ce que soient respectés les services essentiels et ordonnait lui-même à ses membres en grève de rentrer au travail lorsque du personnel manquait.

Le fait que le Conseil des services essentiels accepte de tenir une audience sur cette plainte constitue donc «un premier pas» qui réjouit la FIIQ, a fait savoir Me Longpré.

Aucun des 15 établissements visés n'est situé sur le territoire desservi par La Tribune.



169⁹⁵\$
(ou aussi peu que 8,10 \$/mois pendant 24 mois)

CybiolinkSM 8000
Abonnez-vous au service Accès au courrier électronique** de Bell d'ici au 16 janvier 2000 et obtenez 2 mois gratuits

- Accès gratuit aux services interactifs PratiGoSM de Bell
- Compatible avec les services Affichage d'appel en attente et TéléRéponse Plus de Bell
- Répertoire de 99 noms et numéros
- Fonction mains libres



199⁹⁵\$ (Prix courant 399 \$)

Système Bell ExpressVuSM 2700
199 \$ sur présentation d'une facture mensuelle de câble de 32 \$ ou plus (avant taxes) ou à l'abonnement au forfait «Le Spécial gros appétits», «Le Spécial gros appétits Deluxe» ou «The Works» pour 12 mois ou plus.

De plus, économisez 100 \$ sur l'installation!

- Plus de 200 chaînes télé
- Petite antenne: seulement 46 cm

49⁹⁵\$

Casque d'écoute HT et Jelly BeanSM 100 d'AastraSM

Téléphone à cordon offrant toute la souplesse d'un sans-fil

99⁹⁵\$ (avec remise postale postale de 50 \$ Prix courant : 149 \$)

NokiaSM 6185

- 200 adresses de mémoire, calendrier, alarme, accès monotouche aux services Messagerie vocale et Messagerie textuelle de Bell Mobilité
- Compatible avec les forfaits Mobilité, Mobilité Loisirs, Amérique numérique de Bell Mobilité

189⁹⁵\$

Sans-fil SanyoSM CLT 9812

- Compatible avec les services Afficheur et Affichage d'appel en attente de Bell
- Liste des 30 derniers appelants

249⁹⁵\$ (NOUVEAU)

Sans-fil KXT-1710 de PanasonicSM

- Compatible avec les services Affichage d'appel en attente et TéléRéponse Plus de Bell
- Indicateur de message en attente

279⁹⁵\$ (NOUVEAU)

Sans-fil VTEchSM VT 1721

- Compatible avec les services Afficheur et Affichage d'appel en attente de Bell
- Affichage simultané des numéros et nom de l'appelant et de la date et l'heure des appels

Nouvelle ligne d'automne.



179⁹⁵\$ (Options de financement disponible)

VistaSM 350

- Accès gratuit aux services interactifs PratiGoSM de Bell
- Compatible avec les services Affichage d'appel en attente et TéléRéponse Plus de Bell
- Répertoire de 50 noms et numéros
- Répertoire des 25 derniers appelants
- Fonction mains libres

* Disponible là où la technologie le permet. Les fournisseurs de services interactifs peuvent appliquer des frais séparés pour leurs services. ** 5 \$ par mois pour envoyer et recevoir un nombre illimité de courriels à l'écran de votre téléphone. *** Obtenu sous forme d'un chèque-cadeau de 150 \$ et d'un crédit de programmation de 50 \$. Délais en magasin. Offre valable jusqu'au 31 décembre 1999. - The Works - à 52,95 \$ par mois. - Le Spécial gros appétits - à 35,95 \$ par mois ou - Le Spécial gros appétits Deluxe - à 55,95 \$ par mois. Offre valide avec l'installation par ExpressVu et activation avant le 7 janvier 2000. Pour recevoir leur crédit de 50 \$, les clients admissibles devront remplir un coupon et le retourner avec une preuve d'achat à une adresse Bell Mobilité désignée. - Pour plus d'information sur les forfaits de Bell Mobilité, rendez-vous en magasin. Taxes en sus. Les prix et les tarifs sont sujets à changement et les offres peuvent être prolongées sans préavis. Les dépôts peuvent offrir un prix moindre. Sous réserve de certaines conditions, jusqu'à épuisement des stocks. Photos non contractuelles. Vista est une marque de commerce de Nortel Networks Corporation. Cybiolink est une marque de commerce de Cybionics (Bar East) Limited. Sanyo est une marque de commerce de Sanyo Electric Company Ltd. ExpressVu et «The Works» sont des marques de commerce de Bell ExpressVu inc. VTEch est une marque de commerce de VTEch Holding Ltd. Panasonic est une marque de commerce de Matsushita Electric Co., Limited. Jelly Bean et Aastra sont des marques de commerce d'Aastra Telecom. Nokia est une marque de commerce de Nokia Corporation. Bell Mobilité et PratiGo sont des marques de commerce de Bell Canada.

